

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLOMOUCI

Filozofická fakulta

Katedra romanistiky

**LES LANGUES RÉGIONALES ET MINORITAIRES
SUR LE TERRITOIRE DE LA FRANCE
MÉTROPOLITAINE**

(Mémoire de maîtrise)

**REGIONAL AND MINORITY LANGUAGES IN THE TERRITORY OF
METROPOLITAN FRANCE**

(Dissertation)

OLOMOUC 2008

Prohlášení

Prohlašuji, že svou diplomovou práci na téma „REGIONÁLNÍ A MINORITNÍ JAZYKY NA ÚZEMÍ METROPOLITNÍ FRANCIE“ jsem vypracovala samostatně pod vedením vedoucího diplomové práce a s použitím odborné literatury a dalších informačních zdrojů, které jsou všechny uvedeny v seznamu literatury na konci práce.

Poděkování

Děkuji vedoucímu diplomové práce doc. PhDr. Janu Holešovi, Ph.D. za účinnou metodickou a pedagogickou pomoc a další cenné rady při zpracování mé diplomové práce.

V Olomouci dne

.....
(podpis autora)

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
1.1. LES LANGUES RÉGIONALES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	5
1.1.1. L'évolution du statut des langues régionales.....	6
1.1.2. Les langues régionales comme le patrimoine culturel.....	9
1.1.3. La politique linguistique actuelle et les perspectives des langues régionales	10
1.1.4. Les langues régionales dans l'enseignement	12
1.1.5. Les langues régionales dans les services administratifs et dans la justice.....	14
1.1.6. Les langues régionales dans les médias audiovisuels.....	14
2. LE CLASSEMENT DES LANGUES RÉGIONALES DE FRANCE.....	15
2.1. L'ALSACIEN.....	16
2.1.1. L'alsacien dans l'histoire.....	17
2.1.2. L'alsacien aujourd'hui	18
L'alsacien dans les médias.....	18
L'alsacien dans l'enseignement.....	19
2.1.3. L'alsacien comme le patrimoine linguistique et culturel.....	20
René Schickele-Gesellschaft - Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle...	20
Heimetsproch un Tradition	20
2.2. LE BRETON	21
2.2.1. Les origines du breton	22
2.2.2. L'histoire des usages.....	22
2.2.3. Le breton aujourd'hui	23
Le breton dans les médias.....	24
Le breton dans l'enseignement	25
2.3. LE FLAMAND.....	26
2.3.1. Le flamand dans l'histoire	26
2.3.2. Le flamand aujourd'hui	27
Le flamand dans l'enseignement	28
2.3.3. Le flamand comme le patrimoine linguistique et culturel	28
Comité flamand de la France	28
Comité pour la Flandre française.....	29
Le Cercle Michel de Swaen.....	29
2.4. LE BASQUE	30
2.4.1. L'histoire du basque	31
2.4.2. Le basque aujourd'hui	32
Le basque dans les médias.....	32
Le basque dans l'enseignement	33
2.5. LE FRANCOPROVENÇAL	34
2.5.1. Le francoprovençal dans l'histoire	35
2.5.2. Le francoprovençal aujourd'hui	35
Le francoprovençal dans l'enseignement et dans les médias	36
2.5.3. Le francoprovençal comme le patrimoine linguistique et culturel	36
2.6. L'OCCITAN OU LANGUE D'OC.....	37
2.6.1. Histoire des usages	38
2.6.2. L'occitan dans la littérature	38
2.6.3. Mouvements renaissantistes	40
Le Félibrige.....	40
L'Institut d'études occitanes (IEO)	41
2.6.4. L'occitan aujourd'hui	42

L'occitan dans les médias.....	43
L'occitan dans l'enseignement.....	44
2.7. LA LANGUE D'OÏL.....	44
2.7.1. La langue d'oïl dans l'histoire.....	45
2.7.2. Les dialectes de la langue d'oïl aujourd'hui.....	46
Les dialectes d'oïl dans l'enseignement.....	49
2.7.3. Les langues d'oïl comme le patrimoine linguistique et culturel.....	49
2.8. LE CORSE.....	50
2.8.1. Le corse dans l'histoire.....	50
2.8.2. Le corse aujourd'hui.....	51
Le corse dans les médias.....	52
Le corse dans l'enseignement.....	53
2.9. LE CATALAN.....	53
2.9.1. Le catalan dans l'histoire.....	54
2.9.2. Le catalan aujourd'hui.....	55
Le catalan dans les médias.....	56
Le catalan dans l'enseignement.....	56
2.9.3. Le catalan comme le patrimoine linguistique et culturel.....	57
Institut d'études catalanes (IEC).....	57
3. LES LANGUES GERMANIQUES AU NORD-EST DE LA FRANCE.....	58
3.1. ANALYSES LINGUISTIQUES.....	58
3.1.1. Le francique de Moselle.....	58
3.1.2. L'alsacien.....	59
3.1.3. Quelques traits particuliers de l'alsacien et du francique.....	61
3.2. LE STATUT CONTEMPORAIN DES LANGUES GERMANIQUES AU NORD-EST DE LA FRANCE.....	62
3.2.1. L'enseignement et les médias.....	63
4. CONCLUSION.....	64
5. BIBLIOGRAPHIE.....	68
6. ANNEXE.....	72

1. INTRODUCTION

La population de la France métropolitaine comptait au 1^{er} janvier 2008 61,9 millions habitants. La majorité de ces gens, presque 82 % (*Démographie*), parle le français comme langue maternelle. Cependant, sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine, il existe également des minorités historiques, qui parlent une langue différente de celle de la majorité de la population de cet État. On appelle ce type de langue la langue minoritaire ou bien la langue régionale.

La définition habituelle d'une langue régionale ou minoritaire est celle utilisée dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Selon ce document, les langues régionales ou minoritaires sont « des langues traditionnellement utilisées par une partie de la population d'un État qui ne sont ni dialectes des langues officielles de cet État, ni des langues de populations migrantes, ni des langues créées artificiellement » (*Les langues*). Cette définition couvre une grande variété de langues : à part des langues propres seulement à une région française, elle comprend également des communautés qui parlent une langue très proche ou identique à la langue officielle ou majoritaire d'un État voisin. En même temps, néanmoins, cette définition aide à différencier clairement les langues régionales des langues étrangères et des langues migrantes.

Parce que, en France, l'expression « langue minoritaire » est aujourd'hui « exclut du vocabulaire « politiquement correct » français et du discours officiel » (Galarneau), dans cette étude, on préférera d'utiliser l'expression « langue régionale » pour désigner la langue parlée par des minorités historiques sur le territoire de la France métropolitaine.

1.1. LES LANGUES RÉGIONALES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Bien que la France soit l'un de pays d'Europe occidentale qui compte le plus grand nombre de langues régionales sur son territoire, elle ne dispose pas de recensement linguistique officiel. Il existe, néanmoins, deux rapports récents, qui ont été remis au ministre de l'Éducation nationale et au gouvernement français et qui tentent de présenter un tableau complet des langues régionales

en France, de leur situation actuelle et du nombre de locuteurs de ces langues. Le premier de ces rapports a été élaboré en juillet 1998 par M. Bernard Poignant, maire de Quimper, le second date de 1999, et son auteur est M. Bernard Cerquiglini, directeur de l'Institut national de la langue française (CNRS).

En ce qui concerne le nombre précis des langues régionales en France métropolitaine, le rapport de Bernard Cerquiglini distingue 24 différentes langues régionales qui sont parlées par des ressortissants français sur le territoire de la France métropolitaine, tandis que le rapport Poignant n'en distingue que 10. Tous les deux rapports mentionnent précisément les langues régionales suivantes : l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse, le francique, le flamand occidental, le francoprovençal, l'occitan et les langues d'oïl (le franc-comtois, le wallon, le lorrain roman, le picard, le champenois, le bourguignon, le normand, le gallo, l'angevin, le poitevin saintongeais, le tourangeau, le berrichon, l'orléanais et le francien). (Galarneau)

1.1.1. L'évolution du statut des langues régionales

Aujourd'hui, la plupart des langues régionales de France sont considérées comme des langues « en péril » (Galarneau). Elles sont menacées de l'omniprésence du français, qui a, dans des nombreuses régions, arrivé à substituer complètement ou presque complètement l'usage des parlers locaux. Néanmoins, il y a à peine un peu plus d'un siècle, l'unification linguistique de la France n'était pas si effective qu'elle est actuellement.

Chacun de terroirs qui composaient la France avait autrefois son propre parler qui était utilisé comme l'instrument de la communication du quotidien, comme la langue de la famille, du travail etc. Le statut des langues régionales s'est changé avec la Révolution française, qui a mis fin à l'époque du non-interventionnisme linguistique de la part de l'État. L'Assemblée constituante décrète en 1789 l'unité de langue dans le pays et déclare ainsi « la guerre aux parlers locaux ». Avec cette décision commence la période du déclin des langues régionales : désormais, malgré le fait qu'elle est inconnue de larges couches de la population, c'est la langue française qui doit être utilisée dans

tous les actes publics de même que dans l'enseignement et qui doit remplacer, voire éradiquer, toutes les langues régionales.

Depuis cette époque-là, les parlers régionaux ont été « victimes d'une stigmatisation systématique : les gens de la ville comme les autorités administratives ne parlaient du reste pas de *langues régionales*, mais de *patois* » (Rolland 51). À partir de la fin du 19^e siècle, en plus, l'usage de ces langues a été interdit à l'école même pendant les récréations, et les enfants pris en flagrant délit étaient punis. Certaines des langues parlées historiquement sur le territoire de la France, cependant, étaient bien loin d'image dévalorisante dont on les qualifiait. C'est, par exemple, le cas de l'occitan, qui jouissait au Moyen Âge d'un grand prestige en tant que la langue des troubadours et de la poésie courtoise, mais aussi le cas des autres langues comme le catalan ou le basque, qui avaient autrefois une importance qui dépassait les frontières de la France.

À la fin du 19^e siècle, les effets de la politique linguistique inaugurée par la Révolution commencent à se manifester : les villes de province se francisent peu à peu et l'usage des langues régionales devient de plus en plus rare. Le procès de la francisation s'accélère encore après la Seconde Guerre mondiale lors de l'exode rural, l'apparition des nouveaux médias et le développement des réseaux de communication qui facilitent l'échanges interrégionaux. Depuis cette période-là, l'usage du français s'impose massivement et, en conséquence, les langues régionales cessent graduellement d'être utilisées et transmises dans le cadre familial. Ainsi, en quelques générations, la pratique des langues régionales a presque totalement disparu dans des nombreuses régions françaises, en visant inéluctablement à la situation actuelle, où la plupart de ces langues sont menacées d'extinction.

Dans les dernières années, les langues régionales en France semblent jouir d'un intérêt accru non seulement de la part des habitants de diverses régions françaises, mais aussi de la part des hommes politiques et des scientifiques. Plusieurs enquêtes démographiques ont été menées pour déterminer la situation actuelle de ces langues, en mettant l'accent surtout sur la retransmission des langues d'une génération à l'autre. Grâce à leurs portée extraordinaire, certaines de ces enquêtes constituent un témoignage important

de la vitalité des langues régionales en France, et pourtant elles méritent d'être relevés.

Une de ces sondages, l'enquête de l'INSEE publiée le 21 février 2002, a affirmé qu'au fil du 20^e siècle, la transmission des langues régionales s'est beaucoup affaiblie et que la plupart des langues régionales se trouvent aujourd'hui dans un état qui pourrait, dans quelques générations, viser à leur disparition complète.

Réalisée auprès d'un échantillon de 380 000 personnes vivant en France métropolitaine, l'enquête de l'INSEE a démontré que seulement 18 % des adultes ont parlé aux leurs enfants une des langues régionales, soit d'une façon habituelle, soit occasionnelle et uniquement 8 % n'a pas utilisé que la langue régionale pour parler aux leurs enfants (Clanché). La probabilité d'être élevé dans une langue régionale est multipliée par dix pour les natifs de Corse et d'Alsace, où la pratique habituelle des langues régionales est encore bien préservée. Par contre, la situation est le plus critique pour le francoprovençal, le breton, le flamand et les langues d'oc, qui ont subi la plus grande régression dans le nombre des locuteurs par rapport à la génération précédente (Galarneau). Ce recul s'explique notamment par le fait que le français s'est imposé comme langue habituelle au sein des familles ; même dans le cas des familles où le bilinguisme s'est encore maintenu, le français est en général devenu la langue habituelle. L'usage des langues régionales demeure ainsi caractéristique surtout des générations nées avant 1940, tandis que les jeunes, en général, préfèrent s'exprimer en français.

L'enquête de l'INSEE a aussi démontré le fait, que par rapport aux langues étrangères, les langues régionales sont plus menacées de disparition. Alors que les taux de la retransmission de ces deux groupes de langues sont comparables, l'usage des langues régionales dans les conversations de tous les jours est loin d'être aussi fréquent que l'usage des langues étrangères. Comme l'indiquent les résultats de l'enquête, le seul fait d'avoir reçu une des langues régionales ne constitue pas nécessairement la condition de son utilisation ultérieure, car seulement « 37 % de ceux à qui leurs parents ont parlé une langue régionale dans leur enfance la parlent parfois aujourd'hui, contre 66 % pour les langues étrangères » (Clanché). Ce n'est pas donc uniquement le

phénomène de la faible transmission d'une génération à l'autre, mais aussi la tendance à préférer l'usage du français au détriment des parlers locaux, qui constituent une menace pour l'avenir des langues régionales en France.

1.1.2. Les langues régionales comme le patrimoine culturel

Avec le recul graduel de langues régionales, les habitants des provinces ont commencé à sentir la nécessité de protéger leur langue et de ne pas laisser périr leur patrimoine culturel. Pourtant, dès le 19^e siècle, un grand nombre de mouvements et organisations dont l'objectif était la défense et la promotion de certaines de ces langues et de la culture régionale ont vu le jour. Les efforts de ces associations, formées très souvent par les amateurs, ont du succès : «si l'on connaît effectivement de moins en moins de personnes ayant parlé la langue régionale depuis l'enfance, on trouve de plus en plus de jeunes qui souhaitent la connaître et l'apprendre pour renouer avec le monde des grands-parents » (Walter – 1994, 304). C'est ainsi surtout grâce à ces organisations que quelques des langues régionales ne sont pas aujourd'hui complètement mortes et qu'elles sont enseignées à l'écoles et continuent d'être transmis d'une génération à l'autre. Bien que la plupart de ces associations ne jouisse pas du support financier ou législatif de la part de l'État, leur contribution à la préservation et au regain de la vitalité de langues régionales est incontestable¹.

Par contre, l'activité de l'État en faveur des langues régionales n'est que récente. Pendant des décennies, les représentants de la France ont considéré les langues régionales comme un « obstacle à la propagation de leurs idées », comme un ennemi qui « n'est pas conciliable avec l'idée d'une République unie et indivisible » (Galarneau). On ne peut pas donc s'étonner que l'État ait eu du mal à commencer de percevoir les langues régionales et la culture qui les accompagne comme une composante importante de la culture nationale.

Le premier pas des représentants de l'État en matière de la législation linguistique était fait dans la deuxième moitié du 20^e siècle. La première loi importante au sujet des langues régionales est la loi Deixonne qui date de 1951. Cette loi est relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux, mais

¹ pour plus de détails sur certaines de ces organisations voir la chapitre 2

le but primaire de cette loi était « de défendre la langue française » (Leclerc). En permettant l'enseignement de quatre langues régionales (le breton, le catalan, la langue d'oc et le basque) dans les écoles secondaires, la loi Deixonne constitue une des premiers cas de la reconnaissance officielle du droit à l'existence des langues régionales.

Deux autres lois linguistiques qui ont suivi la loi Deixonne méritent d'être relevées : la loi Haby de 1975 et la loi Bas-Lauriol de 1975.

La plus ancienne de ces deux lois, la loi Haby du 11 juillet 1975, a renoué avec « la politique » introduit par la loi Deixonne. Cette fois-ci, la loi Haby autorise l'enseignement de toutes les langues régionales, reconnaissant ainsi officiellement « une place aux langues régionales, modeste et limitée à l'enseignement » (Leclerc).

La loi Bas-Lauriol du 31 décembre 1975 ne porte pas, en effet, sur les droits linguistiques des langues régionales, mais son objectif est de protéger le français des mots provenant d'autres langues. L'apport principal de cette loi est la contribution à l'élargissement du débat des parlementaires qui a, par la suite, causé que le gouvernement a accepté « de généraliser l'enseignement des langues régionales et d'étendre cette protection également au domaine de la radio et télédiffusion » (Leclerc).

1.1.3. La politique linguistique actuelle et les perspectives des langues régionales

La loi linguistique qui est actuellement en vigueur est la loi Toubon du 4 août 1994. Comme la loi Bas-Lauriol, cette loi ne traite pas directement les droits des langues régionales, mais elle précise qu'elle « ne s'oppose pas à la législation en vigueur au sujet des langues régionales de France » (Leclerc).

Malgré l'adoption des lois linguistiques qui ont contribué à l'extension des privilèges des langues régionales, beaucoup d'associations et des communautés régionales manifestent leur insatisfaction avec la politique linguistique de la France. Ils pensent que les lois actuelles ne garantissent pas des droits suffisants aux langues régionales et aux locuteurs des ces langues,

que ce soit dans le domaine de la législation, la justice, l'administration, l'enseignement ou les médias.

Une grande polémique est née aussi du fait, que la France n'a pas ratifié la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* qui « propose une série des dispositifs pour assurer la défense de toutes les langues parlées dans l'espace européen (...) » (Rolland 52). Ratification de ce document permettrait, par exemple, la publication de textes officiels dans une langue régionale par des régions et communes, la garantie de la formation permanente des professeurs de ces langues ou un plus grand encouragement de la part de l'État de la diffusion des émissions régulières dans la langue régionale et de la publication d'articles de presse etc.

La raison du refus de la France à adopter la Charte est qu'elle contredisait le premier alinéa de l'article 2 de la Constitution française qui déclare que « la langue de République est le français » (Leclerc). L'État français a donc constaté l'incompatibilité de la Charte avec la Constitution, ce qui a évidemment bloqué toute ratification de ce document. Malgré que les efforts pour la modification de la Constitution aient été faits, aucun n'avait pas du succès : ils ont été rejetés successivement par le président de la République française en 1999 et par l'Assemblée en 2005. Cependant, la France est devenue au moins un des États signataires, c'est-à-dire, un des États qui ont signé la Charte sans le ratifier. Elle a souscrit au 39 engagements parmi les 98 proposés par la Charte, ce qui, en comparaison avec des autres États signataires qui ont retenu en moyenne une cinquantaine de propositions, n'est pas beaucoup.

La question de la ratification de la Charte ne finit pas à susciter la controverse en France. Les défenseurs de la Charte pensent, que la France doit suivre l'exemple de la plupart des autres pays d'Europe occidentale en s'engageant dans la défense de ses langues minoritaires. Les opposants affirment qu'au lieu de défendre les langues régionales il serait plus raisonnable de promouvoir le français, qui est une langue de la vocation universelle.

Selon un sondage CSA Opinion/DNA publié le 8 juillet 1999, presque 50 % de Français seraient favorables à la ratification de ce document et 31 % seraient contre (Leclerc). Quant au nouveau président, François Sarkozy, il a énoncé sa

réprobation de ratifier la Charte déjà lors d'un discours à Caen le 9 mars 2007 (Leclerc).

1.1.4. Les langues régionales dans l'enseignement

Même si la loi Deixonne était extrêmement limitative et les années qui ont suivi son adoption étaient plutôt décevantes pour ceux qui étaient favorables à l'enseignement des langues régionales, les décennies ultérieures ont apporté un changement. À cause de la pression populaire, ce domaine a été transformé et l'enseignement des langues régionales a été légitimé.

La loi qui régit actuellement l'enseignement des langues et cultures régionales en France est la circulaire 95-086 du 7 avril 1995 qui réaffirme « le souci de veiller à la préservation d'un élément essentiel du patrimoine national » et « l'engagement de l'État en faveur de cet enseignement » (Leclerc). En plus, cette circulaire prévoit la possibilité d'un enseignement d'une à trois heures hebdomadaires de langue régionale ou dans la langue régionale et elle spécifie l'organisation de cet enseignement en précisant que « l'enseignement bilingue sera organisé lorsque la demande des parents aura été exprimée et reconnue » (Leclerc).

Le gouvernement a instauré également un système généralisé d'enseignement en langue régionale, mais sans aucun support juridique. Ce type de l'enseignement est fondé sur le volontariat, c'est-à-dire, il n'est pas obligatoire ni pour les élèves ni pour les professeurs. À l'école primaire, il peut prendre la forme d'un enseignement d'initiation ou la forme de l'enseignement bilingue où la langue régionale est à la fois la langue enseignée et langue d'enseignement. Une heure hebdomadaire de l'enseignement de langue et culture régionales est proposé également dans certaines collèges de la 6^e à la 3^e. Ici encore, il s'agit d'un enseignement facultatif.

En France métropolitaine, il existe aussi de l'enseignement privé des langues régionales dans les écoles associatives. Ce sont des écoles subventionnées par l'État, dont le statut a été défini par le ministère de l'Éducation en 1994 ; elles sont associées à l'État français par un contrat, mais par leur statut elles demeurent privées. Ces écoles associatives s'appellent différemment dans

chacune des régions (Diwan en breton, Calandreta en occitan, Bressola en catalan, Ikastola en basque et ABCM Zweisprachigkeit en alsacien) et elles sont considérées comme « spécifiques par les méthodes pédagogiques employées » (Leclerc).

De fait, dans les dernières années, l'enseignement s'est étendu à plusieurs langues régionales. Selon un rapport du ministère français de la Culture et de la Communication publié en 2002, le nombre des élèves qui bénéficient d'un enseignement de la langue et culture régionales² sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine est 224 809 élèves, ce qui, néanmoins, représente seulement environs 2 % (Leclerc). De plus, il faut se rendre compte, que l'accès à cet enseignement est assez inégal dans des diverses communautés linguistiques. Tandis que 56 % des élèves occitanophones reçoivent un enseignement partiel dans leur langue maternelle, dans le cas des élèves corses, par exemple, les taux n'atteignent que 5 %. (Leclerc)

Aujourd'hui, quelques-unes des langues régionales peuvent figurer aussi dans les épreuves du baccalauréat. En 2004, le gouvernement français a publié l'arrêté du 13 janvier 2004 relatif à la liste des académies et des territoires d'outre-mer dans lesquels peuvent être subies certaines épreuves de langues vivantes à la session 2004 du baccalauréat général et du baccalauréat technologique, qui contient, entre autres, la liste des langues régionales qui peuvent figurer dans les épreuves du baccalauréat.

En ce qui concerne la politique académique, en juillet 2001, le gouvernement français a adopté un décret qui porte sur la création d'un *Conseil académique des langues régionales*. Ce conseil est « chargé de la politique académique des langues régionales dans les régions concernées » et elle « veillera au statut et à la promotion des langues et cultures régionales dans l'académie » (Leclerc). Le rôle du conseil est à participer aux décisions qui concernent l'orientation de la politique des langues régionales et à veiller à la cohérence et à la continuité pédagogique de l'enseignement bilingue.

² toutes formes d'enseignement confondues, hors enseignement associatif

1.1.5. Les langues régionales dans les services administratifs et dans la justice

Dans les services administratifs, l'usage des langues régionales est interdit sous sa forme écrite et tous les documents écrits doivent ainsi être rédigés en français. Cependant, en ce qui concerne la communication orale, l'utilisation de la langue régionale par les fonctionnaires est permise, mais cette pratique est loin d'être généralisée.

Dans le secteur de la justice, la situation n'est pas trop différente : le français y domine. L'usage du français dans le déroulement de la procédure est une règle, malgré qu'il n'existe pas une loi récente qui prescrivait l'obligation de l'employer. Cette pratique est basée sur l'ordonnance de Villers-Cotterêt de 1539 qui est « par tradition considérée comme le texte faisant de la langue française la langue judiciaire, en France comme dans tous les DOM-TOM » (Leclerc). Néanmoins, l'usage du basque, de l'alsacien ou du corse devant les tribunaux est autorisé à la condition que le juge connaisse la langue des parties. Le domaine de la justice est donc l'un des rares domaines de l'État qui tolère l'emploi au moins de quelques-unes des langues régionales.

1.1.6. Les langues régionales dans les médias audiovisuels

L'usage des langues régionales dans les médias audiovisuels n'était pas possible jusqu'au 1982. La loi du 29 juillet 1982 relative à la communication audiovisuelle a mis fin à la domination exclusive du français sur les ondes, en assignant « notamment aux services publics de télévision l'objectif de soutenir l'expression des langues et des cultures régionales » (Leclerc). Dix-huit ans plus tard, la loi du 1^{er} août 2000 relative à la liberté de communication, prescrit aux sociétés de radio et télévision de service public « de contribuer à la diffusion des principales langues régionales parlées sur le territoire de France » (Leclerc).

Radio France assure la diffusion des émissions dans chacune des régions, mais la longueur, contenu et les horaires des émissions diffère selon la région. En général, il s'agit d'une ou deux heures par semaine, mais ce temps dépend de la langue régionale en question. La régionalisation de la radio et de la télévision semble favoriser le breton, le catalan, le basque et le corse qui sont présents sur les ondes pendant quelques heures hebdomadaires.

2. LE CLASSEMENT DES LANGUES RÉGIONALES DE FRANCE

Les langues régionales parlées sur l'ensemble du territoire métropolitain de France peuvent être divisées en deux groupes, en prenant comme le critère de classement l'origine linguistique de la langue en question.

Le premier groupe est celui des langues dites « romanes », c'est-à-dire des langues qui se sont développés à partir du latin. Dans ce groupe appartiennent trois langues qui sont parlées sur une grande partie de la superficie de la France actuelle. Ce sont des langues suivantes :

- la langue d'oc, qui est parlée au sud de la limite qui va approximativement de l'embouchure de la Gironde à Vienne et Valence en passant par le nord du Massif central ;
- la langue d'oïl, parlée au nord de cette limite-là ;
- le francoprovençal, parlé autour de Lyon, de Genève et de Grenoble et dans le Val d'Aoste.

Dans le groupe des langues « romanes », on classe également des langues qui ont eu pour la base le latin, mais qui sont plus proches d'une autre langue romane que du français. Parmi ces langues on trouve :

- le corse, qui est plus proche de l'italien ;
- le catalan, plus proche d'espagnol.

Le second groupe est celui des langues « non-romanes » qui regroupe des langues qui sont issus des autres langues que du latin. Ces langues sont aussi souvent appelées « périphériques » (Perret 55), parce qu'elles semblent s'être réfugiées à la périphérie du territoire de la France actuelle :

- à l'est, c'est l'alsacien, qui est une langue germanique ;
- à l'extrême sud-ouest, le basque, qui était parlé avant l'arrivée des Gaulois et qui est la seule langue non-indoeuropéenne parlée en France ;
- à l'extrême l'ouest, le breton, qui n'est pas une survivance de gaulois, mais qui a été importé et réimplanté en Bretagne par des immigrations de la Grande-Bretagne ;
- à l'extrême nord, le flamand, qui appartient dans une famille germanique et qui est un dialecte de la langue néerlandaise.

Il faut se rendre compte qu'aucune des trois « grandes langues », mais aussi aucune des langues périphériques, n'existe pas sous une forme unique, mais qu'il existe du morcellement à l'intérieur de toutes ces langues. Chacune d'eux est subdivisée en quelques dialectes, qui sont parfois, eux-mêmes, subdivisés.

En ce qui concerne le passage d'une langue régionale à une autre, il n'existe pas une frontière géographique précise qui pourrait délimiter le territoire sur lequel on parle une langue du territoire où on parle une autre. En effet, la notion de frontière précise ne s'applique qu'aux langues officielles et pourtant, dans le cas des langues régionales, on parle toujours de la frontière approximative. La réalité linguistique des langues régionales de France est plus proche de la notion d'un « continuum » où une langue passe à une autre, en constituant souvent une zone d'interférences.

LES LANGUES NON-ROMANES

2.1. L'ALSACIEN

L'alsacien est une langue parlée dans le territoire de l'Alsace. Du point de vue de la géolinguistique, l'alsacien fait partie de l'espace dialectal germanophone, c'est-à-dire, il appartient parmi les langues issues du germanique continental. Pour être plus précis, l'alsacien ressortisse à l'alémanique, qui était la langue des Alamans.

L'alsacien n'existe pas sous une seule forme, mais connaît des variantes dialectales. Parmi les dialectes alsaciens les plus importants on compte: le bas-alémanique, qui s'étend de la bordure orientale des Basses-Vosges à la Trouée de Belfort et le haut-alémanique, qui commence au sud de Mulhouse et frange sud-est du Sundgau. Ces deux dialectes, néanmoins, ne sont pas spécifiques de l'espace alsacien, mais ils s'étendent aussi au-delà des limites de ce territoire, le bas-alémanique étant parlé également en pays de Bade en Allemagne et le haut-alémanique en Suisse.

2.1.1. L'alsacien dans l'histoire

Les racines de l'alsacien peuvent être tracées jusqu'au 5^e siècle, quand les Alamans s'installent massivement dans le territoire de l'Alsace actuelle. La langue parlée par cette tribu germanique « s'impose assez rapidement au détriment des variétés gallo-romaines et éventuellement celtiques qui devaient encore exister dans cet espace » (Bothorel-Witz 26). Deux siècles plus tard, l'ensemble du territoire alsacien est entièrement de la langue germanique et appartient politiquement dans la sphère d'influence mérovingienne. Même après la signature de la traité de Verdun en 843, l'espace alsacien reste dans la zone d'influence politique de la langue germanique et il en fera la partie jusqu'à son rattachement à la France par Louis XIV.

Dès la fin du 17^e siècle, la langue française commence à se répandre lentement en Alsace, mais, au début, la francisation ne concerne que l'élite sociale. Le statut du français dans le territoire alsacien se change d'une manière radicale pendant la Révolution et au cours du 18^e siècle, quand l'administration française naissante aspire à imposer le français comme seule langue. À cette époque-là, la pénétration du français dans la population alsacienne devient plus rapide, et le français se répand surtout parmi les couches supérieures dans les villes, tandis que les gens dans la campagne restent fidèles au dialecte.

Les années qui ont suivi la première guerre mondiale représentent une autre période importante pour l'essor du français en tant que la langue publique et scolaire. Après 48 ans de domination de l'allemand, le français redevient en 1918 la langue officielle en Alsace et il en reste jusqu'à 1940, quand l'Alsace est annexée par l'Allemagne nazie et l'usage du français est interdit. Après la Libération, une politique culturelle exclusivement française se met à nouveau en place et le français commence à gagner de plus en plus du terrain en tant que langue orale hors du champ scolaire et formel. À partir des années 1970, le français arrive à s'imposer dans presque tous les domaines, tandis que l'usage du dialecte régional dans la communication du quotidien ne cesse pas de reculer.

2.1.2. L'alsacien aujourd'hui

Malgré le fait que l'alsacien a longtemps été l'une des langues régionales le mieux conservés et que « les sexagénaires, et même parfois les quinquagénaires, se rappellent que dans leur enfance ils étaient surpris d'entendre des personnes âgées discuter entre elles en français » (Alsacien), le recul dans le nombre de locuteurs devient aujourd'hui de plus en plus flagrant. Ce sont les années 1970, qui marquent le début de la véritable régression du dialecte. Depuis cette période-là, on observe une forte diminution de son usage : alors qu'entre 1931 et 1962, presque 90 % des alsaciens déclare parler l'alsacien, entre 1962 et 1992 ce nombre est presque de 25 % plus bas (Bothorel-Witz 31). Le nombre total de locuteurs sur la population de 1,7 million est alors environ 900 000 (Galarneau).

Toutes les enquêtes récentes ont démontré la nécessité de corréliser la régression dans la connaissance déclarée du dialecte et l'âge. Selon les résultats de l'enquête menée en 1986, plus que 41 % des jeunes entre 16 et 24 ans ne savent pas parler l'alsacien, tandis que le pourcentage dans la génération de leurs parents (âgés de 35 à 44 ans) est seulement 26 % (Bonnot 54). L'une des principales causes de ce phénomène est à trouver dans le fait que la transmission du dialecte dans le cadre familiale, qui est considéré comme l'espace d'utilisation privilégié du dialecte, n'est plus assurée.

Par rapport aux autres langues régionales en France, néanmoins, la vitalité du dialecte alsacien demeure importante et on peut constater que l'alsacien a tendance à mieux résister que d'autres langues régionales. Même aujourd'hui le dialecte alsacien est quotidiennement parlé dans l'ensemble de l'Alsace et il n'est pas rare d'entendre les conversations en alsacien dans les grandes villes.

L'alsacien dans les médias

La présence du dialecte dans les médias audiovisuels n'est pas trop grande. Il n'existe pas un seul chaîne de télévision dont les émissions seraient uniquement en alsacien, mais la télévision régionale de FR3-Alsace diffuse des émissions hebdomadaires en dialecte. Cependant, depuis septembre 1990, le

nombre de minutes réservées aux émissions en langue régionale est réduit de deux heures trente à une heure trente par semaine (Schaffner).

En ce qui concerne la radio, le dialecte alsacien n'a que très peu d'émissions propres. Sur les radios privées, la présence du dialecte est effective, mais la zone de leur diffusion est assez limitée.

Dans la région alsacienne, il existe quelques périodiques bilingues (français – allemand standard), mais leur édition est en recul. Le journal *L'Alsace*, dont le tirage total est environ 150 000, connaît une édition bilingue d'environ 30 000 exemplaires et le journal *Dernières Nouvelles d'Alsace* atteint seulement 40 000 exemplaires bilingues sur un tirage total de 250 000. Les périodiques bilingues qui connaissent une édition plus grande que 40 000 d'exemplaires sont aussi les hebdomadaires chrétiens : *L'Ami du Peuple-Der Volksfreund*, hebdomadaire catholique, et *Le Messager Evangélique*, hebdomadaire protestant. (Schaffner)

L'alsacien dans l'enseignement

Après 1945, l'enseignement de l'allemand (forme écrite des dialectes alsaciens), de même que l'usage du dialecte alsacien, sont proscrits dans l'enceinte de l'école. La situation ne se change pas ni en 1951, quand l'Alsace est exclut du champ d'application de la loi Deixonne qui autorise l'enseignement de quelques langues régionales. Il faudra attendre 1972, pour que l'enseignement de l'allemand qui exploite l'acquis dialectal des enfants de 9 ans soit introduit dans 33 classes de la région. Deux ans plus tard, ce type d'enseignement devient généralisé et concerne 8 000 d'élèves sur 60 000 (Bothorel-Witz 39).

À partir du début des années 1990, les écoles bilingues où l'allemand est enseigné à parité avec le français se développent et la région crée aussi des classes bilingues dans les écoles publiques. La proportion des enfants de l'école primaire qui bénéficient de l'enseignement dans ces sites reste inférieure à 5 % (Bothorel-Witz 39).

2.1.3. L'alsacien comme le patrimoine linguistique et culturel

René Schickele-Gesellschaft - Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle

En 1968, les Alsaciens et Mosellans conscients du recul de la langue régionale ont créé une association qui a adopté le nom de *Cercle René Schickele*. Cette association, devenu plus tard la *René Schickele-Gesellschaft - Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle*, a pour but essentiel la promotion de la langue régionale dans ses deux formes : orale (dialectes) et écrite (allemand standard).

L'association réclame en particulier un enseignement renforcé de l'allemand en favorisant la création de classes bilingues français-allemand/langue régionale sur tout le territoire de l'Alsace et de Moselle. Elle demande également une formation efficiente des enseignants pour permettre cet enseignement et la reconnaissance de la langue régionale par toutes les administrations. La mission de l'organisation comprend aussi la promotion du dialecte dans les médias, surtout à la radio et la télévision.

Pour mettre en place une véritable politique en faveur d'un bilinguisme efficace, la *Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle* organise des colloques, des rencontres régionales, nationales et internationales, des cours d'alsacien et de culture régionale et elle coopère avec les syndicats et avec les autres associations culturelles d'un esprit voisin.

L'association est active également dans le domaine de l'édition : elle publie une revue trimestrielle appelée *Land un Sproch – les Cahiers du Bilinguisme* et par l'intermédiaire de la SALDE, sa maison d'édition, elle diffuse des livres, brochures, cassettes etc. sur le patrimoine linguistique et culturel alsacien. (Schaffner)

Heimetsproch un Tradition

Les initiatives pour le maintien des dialectes alsaciens ont abouti en 1984 à la fondation d'une organisation *Heimetsproch un Tradition*. Cette organisation, qui a son siège à Sélestat, compte environ 3 000 d'adhérents et appartient ainsi parmi les plus importants mouvements culturels en Alsace.

De la même façon que *Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle*, cette association demande la création de classes bilingues dès la maternelle jusqu'aux lycées et la multiplication des émissions de radio et de télévision, « tout particulièrement pour aider les jeunes trouver leur place dans un espace linguistique régional » (Scherb).

L'organe de liaison de l'association est la publication d'*Heimet – zwische Rhin un Vosgese* qui est publiée depuis 1982. Elle paraît six fois par an et contient des articles sur la culture et l'histoire de la région, sur la littérature régionale et sur les activités de groupes et formations qui luttent pour la reconnaissance des langues régionales.

2.2. LE BRETON

Le breton est une langue parlée en Bretagne, plus exactement, dans la partie extrême de Bretagne, appelée aussi Basse-Bretagne ou Bretagne celtique. La ligne qui délimite la diffusion de cette langue va approximativement de Paimpol à Vannes, mais au 19^e siècle encore, le territoire où on parlait le breton était beaucoup plus vaste, comprenant aussi le territoire à l'est de la frontière actuelle jusqu'à Pornic. Dès la fin du 19^e siècle, néanmoins, le recul du breton ne se fait plus sur le plan géographique, mais plutôt par une lente réduction du nombre des bretonnants dans ce territoire. En 1950 on comptait environ 700 000 bretonnants mais aujourd'hui, les estimations parlent presque de la moitié de cette chiffre (Walter – 1996, 130).

Le breton est considéré comme la langue qui connaît une assez grande variation dialectale. On distingue habituellement quatre dialectes principaux : il s'agit du cornouaillais au sud-ouest, du vannetais au sud-est, du léonais au nord-ouest et du trégorrois au nord-est. Il existe de l'intercompréhension parmi ces dialectes et en plus, le cournouillais, le léonais et le trégorrois ont quelques traits de commun, dont l'accent tonique sur l'avant-dernière syllabe est le plus flagrant.

2.2.1. Les origines du breton

Avec l'irlandais, l'écossais et le gallois, le breton appartient parmi les quatre langues celtiques qui ont subsisté jusqu'au nos jours dans le nord-ouest de l'Europe. Les racines du breton peuvent alors être tracées jusqu'au 5^e siècle avant J.-C. quand les Celtes se sont établi en Armorique.

La victoire de Jules César sur les Vénètes en 56 avant J.-C. a apporté un grand changement pour la région: une forte romanisation a atteint le territoire entier de la Bretagne et, pendant quatre ou cinq siècles, le gallois a presque disparu. Ce sont les immigrations en provenance de l'île de Bretagne qui ont contribué au nouvel épanouissement de la langue originale entre le 5^e et le 7^e siècles. Ces « immigrants » ont parlé le brittonique – une langue qui appartient à la même famille linguistique que le gallois. Le parler des nouveaux arrivants a alors fusionné avec le parler des habitants originaires en donnant naissance au vieux-breton.

Néanmoins, la romanisation a laissé des traces déjà profondes sur la partie orientale de la région, autour de Rennes et Nantes. C'est pourquoi on peut aujourd'hui diviser la Bretagne en deux zones selon la langue qu'on y parle. À l'ouest, dans la Basse-Bretagne, on parle le breton, tandis que dans la partie orientale, appelée Haute-Bretagne, le gallo et le français sont parlés. Comme l'on a déjà mentionné auparavant, cette frontière linguistique ne cesse pas de reculer vers l'ouest en réduisant lentement le territoire de l'influence du breton. Malgré ce fait, elle est, jusqu'au nos jours, ressentie comme telle.

2.2.2. L'histoire des usages

Dès le début du 19^e siècle, plusieurs enquêtes ont été menées pour fournir un tableau précis des usages des langues en Basse-Bretagne. Pour tous les travaux de sociolinguistique historique, la frontière linguistique entre la Basse-Bretagne et la Haute-Bretagne a toujours représenté le point de départ important : tous les habitants résidant à l'ouest de cette frontière ont été considérés comme les bretonnants.

Dans la première moitié du 19^e siècle encore, le breton était la langue la plus répandue dans la population de la Bretagne. Les sources démontrent qu'en

1831, 80 % des habitants sont monolingues bretonnants et seulement une personne sur cinq peut parler, lire ou écrire le français. Trente ans plus tard, « une dixième de la population adulte ne maîtrise que le français et une moitié maîtrise le français et le breton. Le reste ne parle que breton. » (Broudic 74)

Au début du 20^e siècle, la situation se change au profit du français : une moitié des bretonnants seulement est monolingue bretonnante. Mais il faut noter que le recul du breton ne se fait partout d'une façon uniforme : la situation linguistique dans les grandes villes est assez distincte de celle dans les communes rurales. Tandis que le breton reste l'idiome des paysans et artisans, le français est parlé plutôt par les élites : les instituteurs, membres de clergé et les médecins.

Le plus grand essor du français arrive dans les années suivant la deuxième guerre mondiale. C'est à cette époque-là, quand le breton perd une grande majorité de ses locuteurs – presque 80 %. Ce grand changement est causé par le fait que, après la guerre, le breton cède son rôle de la langue maternelle au français : désormais, les enfants bretons ne sont plus élevés en breton comme c'était le cas de leurs parents et grands-parents, mais en français. L'enquête réalisée à Saint-Méen confirme cette tendance : « en 1946 tous les enfants scolarisés avaient le breton comme langue maternelle », tandis que « six ans plus tard, ce n'est plus le cas que de 1 sur 10 » (Broudic 75).

Les résultats des travaux sociolinguistiques démontrent assez clairement que, dès le 19^e siècle, le nombre des locuteurs bretonnants ne cesse de diminuer. Néanmoins, c'est le 20^e siècle qui jouait un rôle décisif pour le statut du breton. Au cours de cette siècle le breton perd son statut de la langue majoritaire en Bretagne pour être remplacé par le français.

2.2.3. Le breton aujourd'hui

Comme c'est aussi le cas de la plupart des autres langues régionales, le nombre des gens qui parlent le breton activement devient de plus en plus bas. La cause de cette tendance peut être trouvée dans le fait que, dans le cadre familial, la transmission du breton n'est plus assurée et c'est pourquoi les jeunes ne le parlent pratiquement pas. Le breton est alors une langue parlée plutôt par

les personnes âgées : 2 bretonnants sur 3 se situent dans la catégorie de plus de 60 ans. Seulement 15 000 personnes au-dessus de 40 ans déclarent qu'ils peuvent s'exprimer en breton.

En plus, ceux qui savent parler le breton ne le font régulièrement. Près de 80 % bretonnants reconnaissent qu'ils s'expriment en leur langue moins souvent qu'en français et 12 % seulement avouent qu'ils le font plus souvent (Broudic 75). Par rapport au français, le breton est l'idiome utilisé surtout au niveau familial : on le parle avec ses amis, parents et voisins, mais très rarement au travail. En ce qui concerne la distribution du breton, cette langue reste, même aujourd'hui, plus répandue dans les communes rurales que dans les villes.

Le nombre total de ceux qui se peuvent s'exprimer en breton est estimé à environs de 240 000 des gens. « Selon le sondage F. Broudic / TMO-Régions, réalisé en 1997 en Basse-Bretagne auprès d'un échantillon de 2 500 personnes âgées de 15 ans et plus» (Broudic 75), il existe encore environ de 31 % des personnes qui ne parlent pas le breton, mais qui le comprennent – ce qui représente presque 370 000 des gens.

Le breton dans les médias

Malgré la réduction du nombre des bretonnants, les tendances qui se manifestent dans les médias sont plutôt favorables envers l'utilisation de la langue régionale. Les émissions uniquement en breton sont diffusées à la télévision et à la radio chaque semaine et on publie aussi des livres et magazines en breton.

Dans le domaine de l'édition, une cinquantaine des livres est publiée par an, ce qui représente presque un nouveau titre par semaine. En ce qui concerne la presse, il existe une dizaine des périodiques en breton et en plus, une synthèse de l'actualité en breton est proposée chaque jour sur Internet par le journal appelé *Le Télégramme*.

Le Télégramme existe également sous la forme d'un journal quotidien diffusé sur le Finistère, Côtes-d'Armor et le Morbihan. Son tirage quotidien est en moyenne de 200 000 exemplaires, ce qui fait de ce journal, qui appartient à la famille Coudurier, le dernier véritable concurrent d'Ouest-France en Bretagne. *Le Télégramme* est, à l'heure actuelle, considéré comme une « énigme », car

« dans un univers de presse quotidienne régionale assez morose (...) il est le seul dont la diffusion ne cesse de progresser régulièrement depuis plusieurs années » (Falcand). Le succès de ce journal peut s'expliquer par sa participation active à la vie culturelle de la région : il soutient chaque année plusieurs opérations, de la distribution des affichettes à l'organisation d'une course cycliste ou d'une régata.

Le Télégramme est unique aussi dans le fait, qu'il a été l'un des premiers quotidiens en Europe à introduire la couleur et, en plus, en avril 1996, il a été l'un des premiers journaux qui ont commencé à publier son contenu intégral sur l'Internet (voir plus haut).

La télévision diffuse environs une heure trente par semaine en breton et il existe aussi une chaîne de télévisions régionale privée qui, sauf quelques émissions ponctuelles, émet les dessins animés en breton destinés à la jeunesse. Dès 1998, la radio associative qui émet uniquement en breton, offre environs 40 heures de l'émission chaque semaine.

Le breton dans l'enseignement

L'enseignement du breton ou en breton concerne actuellement 250 000 élèves environ (Broudic 76). En accord avec la Loi Deixonne de 1951 l'enseignement de breton a le caractère facultatif. Ils existent des classes bilingues où le breton est enseigné à parité avec le français, mais aussi les classes où le breton est enseigné par immersion.

L'enseignement bilingue en pays de Brest est présent sur 17 des 89 communes et se répartisse entre trois filières : Diwan (7sites), bilingue public (9sites), bilingue privé (8 sites). Dans l'année scolaire 2004-2005, toutes ces filières bilingues ont scolarisé le total de 2142 élèves (Bernez).

Le breton, qui est longtemps resté l'idiome des paysans, est aujourd'hui enseigné aussi au niveau supérieure. Les universités à Brest, Rennes et Lorient proposent des formations de niveau DEUG et également l'enseignement au niveau de licence et de doctorat. Il est aussi possible d'obtenir le Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire (CAPES) qui permet de former les enseignants de breton. En outre, des centres de recherche bretonne et celtique dynamique ont vu le jour dans les universités à Rennes et à Brest.

Néanmoins, le breton est également appris comme la langue seconde. Le nombre de personnes qui apprennent le breton dans le cadre de cours du soir ou de formations diverses est estimé à environ 10 000.

2.3. LE FLAMAND

Le flamand est considéré comme un dialecte de la langue néerlandaise. Il se parle encore dans un territoire à l'extrême nord du département du Nord, mais, au passé, cette langue couvrait autrefois un territoire beaucoup plus vaste. Les toponymes en *-ghem*, *-ghen*, *-hem*, *-hen* (signifiant « maison », « village ») témoignent que le domaine du flamand s'étendait jusqu'à Boulogne et comprenait une grande partie de l'Artois. La limite dernière, établie en 1938, atteste que la zone de la diffusion du flamand ne s'étend plus que jusqu'à Ebblingheim, comprenant Cassel mais pas plus Dunkerque. (Walter – 1994, 430)

2.3.1. Le flamand dans l'histoire

L'époque du haut Moyen Âge représente une période où le flamand jouissait du plus grand épanouissement. Sur le plan géographique, la zone de l'influence flamande s'étendait jusqu'à une trentaine de kilomètres au nord de la Somme, comprenant une partie de l'Artois et Picardie. Un grand nombre des sources écrites atteste que, à cette époque-là, le flamand jouait un rôle important également dans le domaine culturel : aujourd'hui, les textes provenant de cette période sont considérés comme les plus beaux exemples de la littérature néerlandaise médiévale.

Dès le début du 13^e siècle, le domaine des parlers flamands commence à diminuer lentement. L'annexe de la Flandre par la France en 1678 et l'édit royal qui, six ans plus tard, rend le français obligatoire dans les cours de justice précipitent un peu le recul du flamand et la diffusion du français. Jusqu'au 18^e siècle, néanmoins, le français n'est pratiqué que dans les milieux cultivés et ce n'est qu'au 19^e siècle, quand l'urbanisation renforce son usage parmi le peuple. Le procès de l'urbanisation a contribué inévitablement à l'accroissement des

différences entre la ville et la campagne, « la première étant désormais majoritairement française, la seconde restant flamande tant que l'urbanisation ne l'affectait pas » (Van de Louw 109).

Les évolutions historiques, économiques et sociales qui ont, au cours de ces derniers siècles, fait de Paris et d'Amsterdam « des pôles d'attraction » n'étaient guère favorables à l'usage du flamand. Le flamand a alors continué à perdre constamment du terrain devant le français, mais aussi devant le néerlandais.

2.3.2. Le flamand aujourd'hui

Aucune enquête ne permettait d'établir un nombre précis des locuteurs du flamand, il est alors assez difficile de fixer un chiffre, même approximatif. Les estimations le plus optimistes parlent de 100 000 des locuteurs, le chiffre le plus bas étant fixé à 30 000 des locuteurs (Van de Louw 111).

Ce qu'on sait, néanmoins, est que le nombre de ceux qui parlent le flamand devient de plus en plus bas. Ce recul est causé par trois facteurs majeurs : premièrement, c'est l'intérêt croissant pour le néerlandais, qui a, pour des raisons surtout économiques, contribué au rayonnement de cette langue. Deuxièmement, c'est le phénomène d'urbanisation et aussi l'influence des grandes villes comme Paris, Amsterdam et Lille où le français est majoritaire, qui n'ont guère facilité le maintien du flamand. Le troisième facteur est le vieillissement des locuteurs qui n'est pas compensé par un afflux des nouveaux intéressés.

Les locuteurs actifs du flamand sont à trouver principalement dans les campagnes où les influences du néerlandais et du français ne sont pas si forts et où les conditions favorisent la préservation de la langue locale. Il s'agit, en majorité, des gens âgés qui sont natifs de lieu et qui sont arrivés à maintenir leur langue mais qui ne l'ont pas transmis aux leurs enfants. Il existe également un groupe de locuteurs passifs, qui ont entendu parler flamand dans leur jeunesse, mais qui ne sont pas capables de le parler couramment. Ce gens-là aussi représentent « le gros » des troupes qui cherchent à renouer avec leurs racines et avec la langue de leurs ancêtres.

Le flamand dans l'enseignement

Tandis que la langue néerlandaise est enseignée en tant que langue étrangère, l'intérêt pour le flamand régional continue à diminuer. Malgré quelques réglementations pour l'enseignement de l'histoire et de la culture prévus par l'État, le nombre des institutions offrant les cours du flamand reste assez réduit. Des six collèges qui ont, à l'origine, mis en place des cours de flamand, il n'en reste plus qu'un seul aujourd'hui qui offre de tels cours.

2.3.3. Le flamand comme le patrimoine linguistique et culturel

Comité flamand de la France

Des initiatives pour sauver le flamand comme le patrimoine linguistique et culturel ont abouti en 1853, à la création du Comité flamand de la France. Cette société savante a été fondée par Edmond Coussemaker avec le but de protéger et d'étudier l'histoire et la culture flamandes. Coussemaker, lui-même, a fait des recherches sur la musique flamande, mais la préoccupation du comité était beaucoup plus large : de l'étude des traditions, usages et coutumes propres à la région flamande, à l'intérêt pour les arts et littératures régionales.

Aujourd'hui, les objectifs principaux de la comité sont les mêmes : l'étude et diffusion de la culture et la langue flamande en Flandre française. Les activités du Comité flamand sur ce champs sont assez nombreux. La société organise des conférences ouvertes au public et visites originales en Flandre, et elle édite des Annales et un Bulletin d'information à l'usage de ses membres cotisants. À l'occasion de son 150^e anniversaire, le comité a édité aussi un CD de Romances & Chansons écrits par Edmond Coussemaker. La mission du Comité flamand comprend également la gestion d'une bibliothèque à Hazebrouck qui comporte l'ensemble d'ouvrages et de documents sur la Flandre et l'administration des collections de photos conservées au Musée communal Jeanne Devos à Wormhout. (<http://comiteflamanddefrance.fr>)

Au 1^{er} janvier 2005, le Comité flamand de France compte 54 de ses membres et une dizaine de membres correspondants (Elslande). L'organisation admet comme son membre tous les candidats dont la candidature est examinée et

approuvée par le conseil d'administration. La deuxième condition de l'admission est le paiement de la cotisation d'adhérent.

Le point intéressant est que les membres de la comité ne parlent guère flamand, ce qui peut, selon l'opinion de Gilbert Van de Louw, professeur de néerlandais à l'Université Charles-de-Gaulle à Lille, « expliquer les choix du comité qui cherche, néanmoins, à sauver le patrimoine linguistique » (Van de Louw 111). Les membres de la comité se réunissent annuellement sur l'Assemblée Générale, qui tient sa place dans des diverses villes en Flandre.

Comité pour la Flandre française

Le Comité pour la Flandre française a été fondé en 1947 par André Demedts et Luc Verbeke. Il s'agit d'une association privée, constituée de volontaires, qui a renoué avec les activités du Comité flamand de la France. L'objectif principal du KFV est la promotion de la langue néerlandaise dans la Flandre française en cherchant à établir « un rapprochement culturel dans lequel la langue joue un rôle éminent » (Van de Louw 111). L'intérêt du KFV est particulièrement à l'enseignement du néerlandais : il organise et subventionne de plus de 30 cours de la langue néerlandaise gratuits, organisés dans diverses localités en Flandre. (<http://www.kfv-fransvlaanderen.org>)

Le Cercle Michel de Swaen

Fondé en 1972, le Cercle Michel de Swaen est une organisation culturelle des Flamands de France. Ce n'est pas donc par hasard que ce cercle porte le nom de Michel de Swaen, un poète dunkerquois du 17^e siècle, qui appartient parmi les plus grands représentants de la culture flamande en France.

De la même façon que le Comité flamand de la France, le Cercle Michel de Swaen a pour objectif la sauvegarde et la mise en valeur de la culture et de la littérature flamandes. Afin d'influer les décisions contraires aux intérêts culturels de la Flandre, les membres du cercle n'hésitent pas à collaborer avec d'autres associations en Flandre qui cherchent à promouvoir la culture flamande.

En 1981, sa collaboration avec les organisations telles que le *Comité flamand de la France* et *Menschen lyk wyder* et d'autres, a permis la rédaction du

Manifeste des Flamands de France. Il s'agit d'un document de référence, dans lequel les principales revendications des Flamands de France, concernant surtout la protection du patrimoine naturel et culturel flamand et le droit à l'expression linguistique propre, ont été résumées. Pour être plus concret, ils exigent, par exemple, que « les noms de famille, comme les noms des lieux d'origine flamande, soient orthographiés et énoncés selon leur prononciation flamande correcte (...) » ou que « la recherche sur le patrimoine des Flamands de France soit développée par la création ou soutien des institutions adéquates (...) » (Driessche).

Les activités du Cercle Michel de Swaen, néanmoins, ne se limitent pas exclusivement au territoire flamand. Le Cercle participe également aux actions des autres organisations culturelles de l'Hexagone avec l'objectif de contribuer à la revalorisation de la région de la Flandre, de sa culture et son histoire. En plus, il coopère avec des institutions diverses à l'extérieur de la France, qui cherchent à protéger les minorités européennes.

Le Cercle Michel de Swaen offre aux intéressés deux possibilités comment l'on peut contribuer à la promotion de ses activités : par l'adhésion directe au cercle, ou par la création d'un point de vente de la revue laquelle il édite. Cette revue représente, au sens large du mot, « le moyen de communication et de discussion (...) de tous les Flamands soucieux de conserver le patrimoine culturel flamand en France » (Driessche). Elle est publiée bimestriellement et est diffusée le plus largement possible dans la région.

Les organisations du type de la Comité flamand de la France et Cercle Michel de Swaen ne sont pas les seules qui se préoccupent de la promotion de la langue et culture flamandes. Les tentatives pour la sauvegarde du flamand se reflètent également dans les autres domaines : elles prennent la forme d'une radio locale à diffusion très réduite ou des chorales het Reuzekoor à Dunkerque.

2.4. LE BASQUE

Le basque est une langue parlée dans l'ouest des Pyrénées et surtout en Espagne. Habituellement, on le subdivise en trois dialectes : le souletin, le bas-

navarraïns et le labourdin. Sur le territoire de l'Espagne, ces trois dialectes du basque se prolongent par le haut-navarraïns, le guipuzcoan et le biscayen.

Du point de vue de la linguistique historique, le basque est une langue extraordinaire. Il est considéré comme la plus vieille langue d'Europe, parce qu'il était parlé avant l'arrivée des Indo-Européens en Europe occidentale il y a plusieurs milliers d'années. Il s'agit donc d'une langue qui est antérieure à l'implantation du celtique en Europe mais aussi antérieure à l'implantation des autres langues qui sont aujourd'hui parlées en Europe.

Les méthodes de la linguistique comparative ne permettent pas d'intégrer le basque au sein d'une famille connue ; le basque représente ce qu'on appelle la langue isolée. Récemment, grâce aux méthodes de la comparaison multilatérale, on a proposé de « faire du basque une sous-branche de la macro-famille dite na-déné-caucasique » (Oyharçabal 59). Selon cette théorie, le basque serait « apparenté aux langues du Caucase du Nord, aux langues sinotibétaines et aux langues indiennes du nord du Canada » (Oyharçabal 59). Le basque est donc la seule langue non-indoeuropéenne encore parlée en France.

2.4.1. L'histoire du basque

Malgré le fait que le basque est une langue très ancienne on dispose d'un nombre de matériels qui permettent de tracer sa forme et son évolution au cours des siècles.

Le basque a pour ancêtre la langue des Aquitains. Grâce aux quelques inscriptions épigraphiques trouvées en Aquitaine on est aujourd'hui capable de reconstruire le système phonologique de cette langue d'il y a deux mille ans. Les premières listes de vocables basques sont à trouver dans le guide d'un pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle qui date du 13^e siècle et il est intéressant qu'encore aujourd'hui ces vocables sont utilisés dans une forme identique ou très proche de celle qu'ils avaient alors.

En ce qui concerne la littérature basque, les premiers textes longs commencent à apparaître au début du 16^e siècle. Le premier livre en basque est publié en 1545 et quelques ans plus tard il est suivi par la publication de la

traduction basque du Nouveau Testament et par un recueil de proverbes et d'expressions rédigés en biscayen. Dès le 16^e siècle, ils existent des ouvrages littéraires dans chacun des trois dialectes basques.

2.4.2. Le basque aujourd'hui

Tout au long de son histoire, le basque n'a pas disposé du statut de la langue du pouvoir ou de langue officielle. Le basque n'a atteint ce statut qu'au 20^e siècle, quand il est devenu la langue officielle sur l'ensemble des territoires de la Communauté autonome du Pays basque, et sur la partie bascophone de la province de Navarre. En France, cependant, le basque n'a jamais reçu ce statut et reste seulement une des langues régionales.

À la différence de quelques autres langues régionales, les taux de transmission du basque dans le cadre familial sont assez élevés : 85 % des ceux qui avaient deux parents bascophones ont utilisé le basque comme langue maternelle. Bien que le basque semble faire la preuve d'une assez grande vitalité, la situation sociolinguistique vise à la difficulté dans l'usage du basque dans la communication quotidienne. Dans les magasins, à la banque, etc. la langue régionale n'est plus utilisée.

En 1996, une enquête sur l'ensemble du Pays basque a été réalisée pour déterminer le nombre précis des locuteurs bascophones. Grâce à cette enquête le nombre des gens qui parlent le basque soit activement, soit passivement est assez bien connu. Le chiffre total des locuteurs en Pays basque Nord est estimé à environ 75 000, dont une cinquième sont les locuteurs passifs. Ceci correspond à environ 10 % du nombre de ces locuteurs sur l'ensemble du Pays basque et un peu plus du quart des habitants du Pays basque en France. (Oyharçabal 66) L'enquête a aussi relevé le fait que pratiquement tous les bascophones sont des locuteurs bilingues, le pourcentage des monolingues n'était pas statistiquement significatif.

Le basque dans les médias

Le fait que le basque n'ait aucun statut officiel en France peut être aussi la cause de la situation dans les médias : dans le domaine de la publication et de

la diffusion audiovisuelle la plupart de la production est assurée par des médias en Pays basque ibérique.

En France, l'usage du basque dans les médias est assuré surtout par des radios locales associatives qui diffusent ses émissions en basque et par la télévision de la Communauté autonome basque qui assure ses émissions également en France. Dans le domaine de la presse, il existe une revue littéraire *Maiatz* et un hebdomadaire local appelé *Herria* rédigés en basque.

Fondé en 1944, *Herria* est la plus ancienne publication de langue basque existant dans tout le Pays basque, Nord et Sud. Il a été créé comme une sorte de continuation du journal *Eskualduna*, qui a été interdit en 1944 par les comités de libération, et dès ses débuts, *Herria* a été servi par des plumes célèbres : Piarres Lafitte, Jean Elissalde, Pierre Larzabal et d'autres.

Aujourd'hui, ce petit journal écrit entièrement en basque, s'appuie sur un réseau important de bénévoles et militantes de la culture basque. Il paraît chaque jeudi sur 8 pages en format 41,7 x 27,7 et il compte environ 3 000 d'abonnés. En ce qui concerne son contenu, l'essentiel est consacré au thèmes divers de la vie en Pays basque Nord avec un locale de 2 pages. Épisodiquement, le journal contient aussi des suppléments de 4 pages sur des sujets divers tirés de la région. Grâce à sa diffusion qui dépasse les frontières du Pays basque Nord, *Herria* est l'un des plus importants promoteurs de la langue et de la culture basques en France. (Etxeberri)

L'usage public de la langue basque en France est également encouragé par l'activité soutenue de quelques éditeurs et des troupes de théâtre qui donnent leurs spectacles dans la langue régionale.

Le basque dans l'enseignement

Le basque fait parti des langues régionales qui sont susceptibles de bénéficier de la loi Deixonne de 1951 et des lois postérieures dont le sujet est l'enseignement des langues régionales. Malgré l'existence de ces lois qui autorisent de la manière facultative l'enseignement du basque, 80 % des enfants scolarisés en Pays basque ne reçoivent aucun enseignement de la langue locale. Pour 20 % des ceux qui le reçoivent, il existe deux types d'enseignement : des classes où l'enseignement du basque prend forme des

deux à trois heures hebdomadaires et des classes où les enfants peuvent suivre une scolarité bilingue jusqu'au baccalauréat.

Depuis plusieurs années, le basque est enseigné également au niveau supérieure. Dans le cadre de la spécialisation sur la langue et civilisation basque, les universités proposent des formations de niveau DEUG, Licence et Maître.

LES LANGUES ROMANES

2.5. LE FRANCOPROVENÇAL

Le francoprovençal est une langue régionale qui n'est pas parlée seulement sur le territoire de la France mais aussi dans deux autres pays européens : en Italie et en Suisse romande. En France on le parle dans le Lyonnais, la Savoie, le nord du Dauphiné et dans une partie du Forez et de la Franche-Comté, en Italie dans le Val d'Aoste et en Suisse dans les cantons de Neuchâtel, de Vaud, de Genève, de Fribourg et du Valais. Le manque d'unité historique et géographique de la zone francoprovençale a abouti dans une grande fragmentation et diversification de la langue. C'est pourquoi on distingue aujourd'hui un grand nombre de variétés de cette langue et l'intercompréhension entre les différents parlers n'est pratiquement possible.

Le francoprovençal est une langue qui n'appartient ni parmi les dialectes d'oc, ni parmi les dialectes d'oïl et doit donc être considéré comme une langue distincte. C'est une langue qui reste assez proche de la langue romane dans un stade d'évolution antérieure aux procès et évolutions qui ont abouti à la langue d'oïl et au français comme on les connaît aujourd'hui. Le francoprovençal n'est pas donc d'un mélange de français et de provençal comme le dénomination de cette langue pourrait laisser croire.

Le francoprovençal toujours était une langue du caractère plutôt orale. C'est aussi pourquoi il n'existe pas de forme codifiée de cette langue. Ce n'est qu'aux années 1970 quand un groupe des « Amis des patois savoyards » propose et

met au point une graphie pour transcrire le francoprovençal. Il s'agit de la graphie fondée sur la transcription phonétique, qui transcrit le parler dans une manière fidèle à la réalité. Les activités des savants dans ce domaine, néanmoins, ne se sont arrêtés dans son développement et une nouvelle graphie, plus élaboré, a été récemment proposé par Dominique Stich dans son ouvrage appelé *Parlons francoprovençal* (1998).

2.5.1. Le francoprovençal dans l'histoire

Contrairement au français ou à l'occitan, le francoprovençal est toujours resté une langue essentiellement orale. À l'époque du Moyen Âge, les textes en francoprovençal sont assez peu nombreux dans la zone francoprovençale et dès le 14^e siècle, c'est le français et le latin qui commencent à s'imposer comme les langues de l'écrit et de la littérature. Malgré ce fait, quelques exemples de la littérature médiévale francoprovençale nous sont restés, la majorité étant du caractère religieux.

Par rapport à l'occitan, son voisin, le francoprovençal a cédé sa voie au français assez tôt : dès le 15^e et 16^e siècles, les mystères religieux écrits en Savoie étaient en français, tandis que dans la région voisine où on parlait occitan, ils étaient en occitan. On sait aussi que « dès le 18^e siècle, les classes aisées de grandes villes s'expriment spontanément en français, et que dès cette époque, le français est compris, sinon parlé, dans les campagnes » (Sibille 122). C'est une preuve du fait que, dans l'histoire, le francoprovençal a démontré seulement une faible capacité à la survivance. Dès la première moitié du 19^e siècle, le francoprovençal a presque complètement disparu du milieu urbain et au 20^e siècle cette langue reste préservée et parlée seulement dans la campagne.

2.5.2. Le francoprovençal aujourd'hui

De la même façon que les autres langues régionales, le francoprovençal n'arrive pas à résister aux influences qui visent à une lente éradication de ce parler. Le nombre de locuteurs francoprovençaux s'amenuise de jour en jour, mais les enquêtes montrent que la langue francoprovençale n'est pas encore

morte. Selon quelques estimations il y environ 60 000 locuteurs de cette langue, ce qui représente 1 % de la population qui vit dans la zone francoprovençale. (Sibille 123)

Les problèmes qui affligent la plupart des langues régionales de France n'épargnent pas le francoprovençal. La langue souffre non seulement de la baisse de ses locuteurs mais aussi de leur vieillissement : la plupart d'eux sont âgés de plus de 60 ans. En plus, la langue n'est pratiquement plus transmise dans le cadre familial ce qui ne laisse aucune perspective que les générations à venir vont continuer à utiliser ou à transmettre cette langue.

L'abandon progressif du francoprovençal comme la langue utilisée dans les conversations quotidiennes est bien visible dans quelques régions de la zone francoprovençale. Dans quelques d'autres, comme par exemple dans la Bresse et en Savoie, l'usage du dialecte est encore assez courant. Par rapport à la situation en France, le nombre de locuteurs dans le domaine italien est relativement haut. Le dialecte ne semble pas disparaître de la communication quotidienne : elle se déroule d'habitude en francoprovençal. En Suisse, le dialecte est le mieux conservé dans le Valais romand et dans le canton de Fribourg. (Sibille 123)

Le francoprovençal dans l'enseignement et dans les médias

En France, l'enseignement du francoprovençal dans le primaire ou dans le secondaire n'est pas possible. Il existe, cependant, l'enseignement de cette langue au niveau supérieur : à l'Université de Lyon II, on peut étudier le francoprovençal dans le cadre de la spécialisation Langues et cultures régionales et ils existent également des cours d'initiation au francoprovençal.

En ce qui concerne la présence du francoprovençal dans les médias, aucune radio ou télévision sur le territoire de la France ne diffuse pas ses émissions en francoprovençal.

2.5.3. Le francoprovençal comme le patrimoine linguistique et culturel

À la différence de quelques autres langues régionales, comme par exemple le breton ou l'occitan, il n'existe pas un mouvement qui serait chargé de la

promotion de la langue littéraire francoprovençale ou de littérature francoprovençale. La plupart des œuvres en francoprovençal qui sont actuellement publiés sur l'ensemble du domaine francoprovençal sont du caractère ethnographique. Dans le Val d'Aoste seulement, ils existent des revues qui publient régulièrement les textes en francoprovençal.

On peut, néanmoins, observer les initiatives qui visent à préserver et à cultiver le francoprovençal comme le patrimoine linguistique. Les efforts d'étudier cette langue et de le faire connaître prennent de plus en plus de force parmi les habitants des régions de l'influence francoprovençale qui veulent préserver et cultiver la langue locale. La preuve en est que, chaque année, les locuteurs francoprovençaux de la France, mais aussi ceux de la Suisse et de l'Italie, se rencontrent dans une grande fête des patois francoprovençaux.

Il existe également un nombre des institutions qui se préoccupent des recherches sur le francoprovençal, comme par exemple le Centre des recherches et d'études anthropologiques (CREA) de l'Université de Lyon II, qui fait de recherches surtout sur la langue et littérature orale francoprovençales, le Centre de dialectologie de l'Université Stendhal Grenoble III ou le Centre d'études francoprovençales d'Aoste.

2.6. L'OCCITAN OU LANGUE D'OC

L'occitan est une langue parlée dans le midi de la France, sur un vaste territoire qui va du département de la Gironde à l'ouest, au département des Hautes-Alpes à l'est. Elle s'étend jusqu'au pourtour méditerranéen au sud et comprend également la zone délimitée par une ligne qui passe quelques kilomètres au nord de Libourne, Confolens, Vichy, Ambert et Briançon.

La première attestation du terme « langue d'oc » est à trouver chez Dante Alighieri, qui classe les langues selon la façon de dire « oui » dans chacune d'entre elles. Pendant plusieurs siècles le terme *provençal* a été utilisé pour désigner l'occitan, mais aujourd'hui, l'occitan et provençal sont considérés comme deux variétés distinctes. Le terme *occitan* ou *langue occitane* ne commence pas à être utilisé qu'au début du 20^e siècle, grâce à la popularisation du mouvement occitaniste.

L'occitan est une des langues qui se sont développées à partir du latin. Tandis que le français et les autres langues romanes parlées sur le territoire de la France représentent des formes souvent très modifiées, l'occitan est resté assez proche du latin. C'est aussi pourquoi les voyelles et les consonnes latines qui sont aujourd'hui muettes en français, se sont bien conservées en occitan.

On subdivise l'occitan en six dialectes principaux : il s'agit du gascon à l'ouest, du languedocien et du provençal au sud, du vivaro-alpin, de l'auvergnat et du limousin parlés au nord de la zone occitane. C'est le languedocien qui jouit du plus grand prestige et est aujourd'hui privilégié comme le dialecte de référence qui pourrait servir de base à un occitan commun.

2.6.1. Histoire des usages

Pendant plusieurs siècles la langue d'oc jouissait d'une certaine unité. Les différences entre les parlers des différentes régions de la zone d'oc commencent à se sentir au 13^e siècle. La fragmentation des dialectes, qui a abouti à l'existence de six dialectes occitans que nous connaissons aujourd'hui, prend encore plus de force dans l'époque où l'occitan perd son statut de la langue majoritaire au profit du français.

Le procès de la supplantation d'occitan par le français commence au début du 15^e siècle : jusqu'à cette époque-là, le français est ignoré dans la plupart des provinces occitanes. À la fin du 15^e siècle le français est déjà parlé par des officiers royaux, clercs, scribes et notaires et cent ans plus tard, le français trouve sa voie également parmi les élites aristocratiques et bourgeoises. Un vrai recul dans le nombre des locuteurs occitans n'arrive qu'au 19^e et 20^e siècles quand la langue française se répand même parmi les couches populaires dans les villes et campagnes.

2.6.2. L'occitan dans la littérature

L'occitan a une longue tradition littéraire. Les premières œuvres occitanes connues sont des poésies religieuses qui proviennent du 10^e et du début du 11^e siècle. Au cours du 12^e et 13^e siècles, l'occitan a devenu la langue des troubadours méridionaux qui ont, grâce à leurs poésies, contribué à

répandre le prestige de l'occitan dans toute l'Europe médiévale. De cette époque-là nous sont parvenus quelques 2 500 poèmes et environ 250 mélodies. La littérature courtoise, néanmoins, ne constitue pas la seule production de la littérature occitane médiévale. Le Moyen Âge a également produit des vies de saints et des récits religieux, des chroniques, des traités de grammaire et de poésie, des traités de mathématique, de chirurgie, de sciences naturelles etc.

Les 14^e et 15^e siècles ont témoigné un certain déclin de la littérature occitane causé, avec toute probabilité, par les conséquences de la Croisade contre les Albigeois et de la guerre de Cent Ans qui a apporté des grandes ravages non seulement dans la région occitane mais aussi dans toute l'Europe occidentale. Ces deux siècles sont aussi l'époque où le rôle du français comme la langue littéraire commence à se renforcer pour aboutir, pendant la deuxième moitié du 16^e siècle, à la substitution complète de l'occitan dans l'ensemble des usages écrits.

Après 1650 jusqu'au milieu du 19^e siècle la littérature occitane se réserve aux genres mineurs ou populaires, comme le théâtre, la parodie burlesque, les chansons et les fables. Ce n'est que vers le milieu du 19^e siècle quand la langue d'oc est, grâce aux efforts de l'association appelée *Le Félibrige*, restaurée dans sa dignité.

En 1945, une autre organisation qui a joué un rôle essentiel dans la renaissance d'oc a vu le jour. Il s'agit de l'Institut d'études occitans (l'IEO) qui a, dans les années 1950 et 1960, contribué à la formation et épanouissement du mouvement littéraire et culturel. Jusqu'à nos jours, l'IEO reste le plus important éditeur des livres et revues en occitan et joue un rôle de moteur au niveau de la vie culturelle.

La création de l'IEO n'est pas le seule exemple du fait que le 20^e siècle représente une époque importante en ce qui concerne la vie culturelle dans le pays d'oc et dans la littérature occitane. Les années après la Deuxième Guerre mondiale ont rapporté une nouvelle vague des romanciers, nouvellistes, poètes et dramaturges dont le renommé dépasse les frontières du région occitan. Jusqu'à nos jours, la littérature occitane reste florissante et chaque année plusieurs dizaines d'ouvrages en occitan sont publiées.

2.6.3. Mouvements renaissantistes

Comme l'on a déjà mentionné auparavant, il existe deux mouvements principales, qui ont contribué à la renaissance de la langue, littérature et culture occitane : le Félibrige et l'Institut d'études occitanes.

Le Félibrige

Le Félibrige, fondé en 1854 par Frédéric Mistral et six jeunes poètes autour de lui, avait pour but essentiel la renaissance de la langue et de la culture dans les pays d'oc. L'objectif de Mistral et de ses amis était surtout de constituer une graphie unique qui pourrait être utilisée par les habitants de toutes les régions d'oc.

Au 19^e siècle, il n'existait plus une seule langue d'oc commun comme c'était le cas au Moyen Âge, mais plusieurs variétés dialectales. Pour créer une graphie commune, il fallait donc donner aux mots une seule forme qui serait basée sur un des dialectes occitans. Mistral a choisi le parler de sa région native, Maillane, comme le dialecte de référence. Son choix, néanmoins, est apparu d'être faux : les habitants des autres régions occitanes ont « trouvés extrêmement difficile à s'adapter à la graphie qui était basée sur ce dialecte » (Walter – 1996, 140). La graphie proposée par Mistral n'a pas donc trouvé de l'appui massif ni chez le peuple ni chez les institutions importantes qui pouvaient contribuer à l'imposer.

Néanmoins, le Félibrige, comme une organisation qui veille sur le développement de l'occitanisme, est arrivé à survivre jusqu'à nos jours. Son objectif est surtout de sauvegarder et de promouvoir la langue et la culture des pays d'oc par l'intermédiaire de la littérature, du théâtre, de l'enseignement et des médias. Le Félibrige s'emploie également à « faire connaître et reconnaître la culture d'oc auprès de l'opinion et des pouvoirs publics dans un esprit de complémentarité avec les autres cultures » (*Le Félibrige*). Dans ce but, il se charge de l'organisation de diverses colloques, débats et manifestations et de l'édition d'ouvrages et périodiques.

Le Félibrige est dirigé par 50 « majoraux » et par un président qui est élu de leur sein pour un mandat temporaire. Le siège actuel de l'organisation est à Aix-

en Provence, mais le Félibrige comporte aussi 7 sections régionales appelées « maintenances », qui assurent sa présence dans les 32 départements de langue d'oc. Chaque année, au moment de la fête de sainte Estelle (ou d'une date proche), se tient l'assemblée générale, qui se déroule dans de villes différentes d'Occitanie. Dans l'année 2008, le congrès du Félibrige serra accueillie par la ville de Greoux les Bains, du 9 au 13 mai.

L'Institut d'études occitanes (IEO)

L'Institut d'études occitanes a été fondé en 1945 par des jeunes écrivains issus de la Résistance. Il a son siège à Toulouse, mais comprend des nombreux sections régionales et départementales qui couvrent l'ensemble du territoire occitan.

Les sections régionales de l'Institut sont des associations autonomes, affiliées par convention à « l'IEO national ». Elles collaborent avec « l'IEO national » et ont les mêmes objectifs : la promotion de la langue et culture occitane par des activités très variées. Les sections régionales se chargent surtout des activités à l'étendue régionale, comme l'organisation de cours de langues, concerts, festivals, recherche en histoire, culture et traditions populaires, édition de livres, revues et beaucoup d'autres. L'IEO national, par contre, lutte pour le maintien et développement de la langue et culture occitanes au niveau national. Parmi ses actions on peut citer la campagne pour la ratification par la France de la charte européenne des langues minoritaires, actions auprès du CSA et des antennes régionales de F3 pour l'obtention d'une place plus importante de l'occitan sur la télévision de service public, actions auprès des présidents de régions occitans pour l'extension de l'enseignement de l'occitan.

L'IEO national est actif également dans le domaine de l'édition. Par l'entremise de l'un de ses secteurs, l'IDECO, qui est chargé de l'édition et de la diffusion, l'Institut édite des livres en occitan. La mission de l'IEO national comprend aussi l'édition d'une revue *Occitans !*, qui, par son tirage, appartient parmi les revues les plus importantes en langue occitane. Cette revue, qui est envoyée à chaque adhérent, se veut le point de rassemblement de tous les membres de l'IEO et elle ainsi contribue à la circulation de l'information. (Fave)

À part de la promotion de la littérature, langue et culture occitanes, l'IEO a aussi contribué à la promotion d'un nouveau système graphique, assez différent de celui de Félibrige.

La graphie proposée par l'IEO est fondée sur la graphie élaborée par Louis Alibert en 1935. Contrairement à Mistral, Alibert n'a pas pris comme base commune pour tout l'occitan un dialecte parlé dans un petit territoire, mais une graphie proche à celle des troubadours. Cette graphie reflète encore l'occitan dans son état avant la fragmentation en dialectes et est alors proche à tous les dialectes (Walter – 1996, 141). Ce système graphique permet également diverses lectures selon les variantes de chacun des dialectes et est entièrement indépendant de l'orthographe française. Malgré qu'ils existent des gens qui préfèrent à utiliser l'orthographe du Félibrige, c'est la graphie de l'IEO qui est aujourd'hui la plus répandue non seulement parmi les écrivains occitans mais aussi dans l'usage quotidien.

En ce qui concerne la gestion de l'IEO, il est administré par un conseil d'administration qui compte 21 membres élus par l'assemblée générale pour la durée de deux ans. Aux ces 21 membres du conseil s'ajoutent encore deux représentants désignés par les sections du Val d'Aran et des vallées occitanes d'Italie et approuvés par l'assemblée générale (1 membre de chacune de ces sections). La direction de l'association est assurée par un bureau, qui est élu pour deux ans du sein du conseil d'administration.

2.6.4. L'occitan aujourd'hui

Les années suivant la deuxième guerre mondiale ont rapporté le recul massif dans l'usage de l'occitan. Le français pénètre même à la campagne et devient la langue majoritaire, tandis que le nombre de locuteurs de l'occitan devient de plus en plus bas. Ils existent encore des personnes bilingues, mais la plupart des locuteurs occitans sont des personnes âgées. Les enquêtes effectuées en 1997 dans les régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon (sauf Roussillon) ont montré que seulement 15 % des jeunes de 15-24 ans comprennent l'occitan, tandis que parmi les personnes âgées de 55 ans et plus, 55 % déclarent comprendre

la langue. (Sibille 187) Ces chiffres témoignent également du fait, que la transmission de l'occitan dans le cadre familial n'est pratiquement plus assurée.

Le nombre précis des gens qui parlent et comprennent l'occitan n'est pas connu. En 1963, on estimait à 12 millions le nombre de personnes pouvant au moins le comprendre. Les estimations plus récentes parlent de 6 millions de gens qui comprennent la langue mais qui ne l'utilisent pas couramment et de 2 millions des locuteurs actifs. Selon l'enquête réalisée en Aquitaine en 1997, 35 % des gens comprend la langue et 19 % des gens le savent parler. Les chiffres de l'enquête réalisée en Languedoc-Roussillon sont comparables : 34 % des gens comprend et 19 % parle l'occitan activement. (Sibille 187)

L'occitan dans les médias

Dans le domaine de l'audiovisuel, ce sont les radios qui réservent le plus d'espace aux émissions en occitan. Une émission quotidienne d'une demi-heure est assurée par Radio-France-Landes et les émissions ponctuelles en occitan sont diffusées également par quelques autres stations régionales. L'occitan est parlé aussi sur quelques radios associatives : Radio-País émet presque exclusivement en gascon et à Paris Radio-Pays réserve un jour par semaine pour des émissions en occitan.

En ce qui concerne la télévision, les émissions en occitan sont diffusées par les stations régionales de France 3, mais le nombre des heures consacrées aux émissions dans la langue régionale varie selon les régions.

Dans le domaine de la presse, il existe un grand nombre de périodiques rédigés en occitan. La plupart d'eux sont des mensuelles, bimestrielles ou semestrielles ; un seul hebdomadaire, *La Setmana*, est rédigé en occitan.

Ils existent également de nombreux publications qui se consacrent à la littérature (*OC, Lo Gay Saber* etc.), à la pédagogie (*Lenga et País d'Óc*), à la recherche sur l'occitan et l'occitanisme (*La Revista Occitana*) ou aux informations culturelles et générales (*Occitan !, L'Occitan* etc.). La langue occitane est également à trouver dans quelques quotidiens. Les périodiques tels que *La Marseillaise* et *La Dépêche du Midi* contiennent des rubriques hebdomadaires en occitan.

L'occitan dans l'enseignement

Bien que le nombre des élèves qui reçoivent un enseignement de l'occitan ou en occitan soit relativement haut, par rapport au nombre total des élèves dans le premier ou second degré dans les régions occitanes, ce chiffre démontre que l'enseignement de l'occitan n'est si développé que l'enseignement des autres langues régionales. Les statistiques de l'année scolaire 1999-2000, parlent seulement de 54 417 élèves dans le premier degré qui étaient concernés par l'enseignement de l'occitan et de 2 000 élèves environ qui ont, en 2001-2002, bénéficiés d'un enseignement bilingue. Le nombre d'élèves dans le second degré qui, en 1999-2000, recevaient l'enseignement d'occitan (soit obligatoire soit facultatif) est 17 195. (Sibille 188)

L'enseignement d'occitan dans le cadre des études supérieures est aujourd'hui possible dans plusieurs universités, surtout au sud de la France. Il existe actuellement pour l'occitan un enseignement de licence, maîtrise et de DEUG.

2.7. LA LANGUE D'OÏL

De la même façon que la langue d'oc, la zone d'oïl s'étend sur une vaste territoire de la France actuelle. Vers l'an mille, la limite orientale allait du Mont Saint-Michel à l'estuaire de la Loire, mais dès cette époque-là, elle est sensiblement bougée vers l'ouest. La limite orientale reste, au contraire, relativement stable et sépare le lorrain roman de la langue germanique. Au sud de la zone d'oïl, il existe une zone de transition entre oïl et oc. Cette zone de transition va du sud d'Anguilême à l'est du département de l'Allier, où elle avoisine la zone francoprovençale.

C'était Dante qui a, au début du 14^e siècle, créé la dénomination « langue d'oïl » en l'opposant aux « langues d'oc ». Dès l'époque des Mérovingiens, la zone réservée au langue d'oïl était au nord et celle de la langue d'oc au sud. Par la suite, des nouvelles dissociations sont apparues dans l'intérieur de ces ensembles en donnant naissance aux dialectes à l'intérieur de chaque groupe. En zone d'oïl on distingue aujourd'hui cinq grands groupes des parlers : c'est le picard, le wallon et le haut-normand au nord, le bas-normand, le gallo (autrefois

breton), le mayennais, la manceau, l'angevin et le tourangeau à l'ouest, le lorrain roman, le bourguignon, le bourbonnais et le franc-comtois à l'est, le francien, l'orléanais, le berrichon et le champenois dans la zone centrale et le poitevin et le saintongeais (autrefois occitans) au sud.

C'est l'un de ces dialectes, le francien, qui jouit d'un statut extraordinaire non seulement parmi les dialectes d'oïl mais aussi parmi tous les autres parlers régionaux. Parlé à l'origine uniquement dans la région parisienne, le dialecte francien est devenu la langue nationale et plus tard aussi la langue officielle du pays. Bien entendu ce procès n'était pas si simple : le francien a servi seulement de la base dialectale au français et il n'était pas repris comme tel, mais était élaboré par les clercs, par la littérature et aussi par les classes dirigeantes pour devenir le français standard d'aujourd'hui.

2.7.1. La langue d'oïl dans l'histoire

La langue d'oïl toujours semblait d'avoir une place exclusive parmi les autres langues régionales. Non seulement c'est la langue nationale qui en est issue mais la langue d'oïl est la seule de toutes les autres langues régionales en France de connaître un élargissement de son territoire. Tandis que les « frontières » des autres langues régionales sont restées soit stables, soit ont reculé, la zone d'oïl a subi l'expansion territoriale pas négligeable.

La progression du domaine d'oïl a touché surtout la Bretagne et le territoire de la Boulogne. Dans ces régions, la langue d'oïl a causé le recul des langues lesquelles on y a parlé : du celtique et du flamand. Néanmoins, ces langues-là ont laissé des nombreuses traces dans la langue par laquelle elles ont été remplacées et ce sont aussi des toponymes, qui, jusqu'à nos jours, témoignent des langues disparues.

L'influence de la zone d'oïl a également contribué à l'abandon de l'occitan en Poitou et Saintonge. Dès la fin du 13^e siècle, le changement de la langue dans cette région est définitivement établi et désormais ces deux provinces parlent la langue d'oïl. Ici encore, la langue laisse encore voir des nombreuses traces de la langue originaire.

2.7.2. Les dialectes de la langue d'oïl aujourd'hui

Les dialectes d'oïl ont toujours « souffert » de l'expansion d'un entre eux – le francien. En effet, les dialectes d'oïl sont relativement proches les uns des autres et pourtant étaient toujours considérées comme les formes « corrompues », inférieures au français standard. Les dialectes d'oïl sont ainsi restés discrets et ont longtemps vécu dans l'état de diglossie. C'est aussi pourquoi, les dialectes d'oïl appartiennent aujourd'hui parmi les parles régionaux qui sont le plus menacés par l'extinction.

Malgré le fait que quelques de ces dialectes ont presque totalement disparus, ce n'est pas le cas de toutes les variétés d'oïl. Ils existent également de dialectes qui sont arrivés à « survivre » et aujourd'hui jouissent d'une vitalité surprenante. Il serait alors assez difficile de traiter ces dialectes comme l'ensemble car la situation sociolinguistique actuelle de chacun d'entre eux est différente. En voici un bref résumé des dialectes le plus importants et de leur état actuel.

Picard

Le picard qui, au Moyen Âge jouait une rôle importante car il était la langue de la chancellerie dans le nord (Walter – 1996, 151), est resté vivant et vital jusqu'à nos jours. Des nombreuses associations culturelles se consacrent actuellement au théâtre, à la littérature et aux publications en picard ou sur le picard et contribuent ainsi au développement de la culture et de la langue picarde.

De la même façon que la langue picarde, la littérature picarde a toujours été importante. Aux 13^e et 14^e siècles elle jouissait d'un grand prestige et le parler picard pouvait être un sérieux rival de francien à son acheminement vers un statut de la langue nationale. Même aujourd'hui, la littérature picarde reste florissante, notamment dans le domaine de la parodie. Il existe également de nombreuses revues, comme par exemple *Eklitra*, *Chtipicar* ou *Ch'Lanchron*, qui sont rédigées en picard.

À cause de l'absence d'une enquête sérieuse, on ignore le nombre de locuteurs de cette langue. Mais on sait que le picard, comme la plupart des

langues régionales, est parlé plutôt dans les campagnes que dans les grandes villes, et qu'il est utilisé surtout dans les conversations dans le cadre familial et intime. On suppose aussi, que l'âge moyen des locuteurs devient de plus en plus haut, à cause du vieillissement des gens qui sont capables de s'exprimer naturellement en picard et qui utilisent la langue régionale activement.

Wallon

Malgré le fait, que le wallon est parlé dans un tout petit territoire qui compte de quelques dizaines de kilomètres carrés, il s'agit d'un parler dont la vitalité est étonnante. Contrairement aux quelques autres langues régionales, le wallon est arrivé à ne pas succomber au français et, selon les enquêtes récentes, le nombre des locuteurs est aujourd'hui presque le même qu'au début du 20^e siècle.

Le fait que la culture wallonne jouisse d'un grand intérêt de la part du large public de la région trouve sa réflexion dans les revues comme *Ardenne wallone* et *Parlure. Champagne-Ardenne*, où les articles sur l'histoire, la langue et la culture wallonne sont publiés.

Franc-comtois

Si le wallon jouit d'une grande vitalité, le franc-comtois souffre d'une lente éradication. Le nombre de ses locuteurs devient de plus en plus bas car la transmission du langage a pratiquement cessé et ceux qui sont encore capables de le parler sont pour la plupart des personnes âgées.

La production littéraire est également assez restreinte, mais il faut constater qu'il ne s'arrête pas. La plupart des textes qui sont actuellement publiés en franc-comtois sont les satires. Au passé, néanmoins, les auteurs de la région franc-comtoise ont donné naissance aux nombreux Noël³ : les plus beaux proviennent du 17^e et 18^e siècles.

³ chanson populaire dont le thème est Noël (*Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française*, Paris: Le Robert, 1981)

Le lorrain roman

Parmi les dialectes d'oïl, le lorrain roman est certainement celui qui est le plus menacé par la disparition complète. Le nombre de locuteurs est estimé à un ou deux milliers, mais selon quelques sources, même ce chiffre-là est « trop optimiste » (Simoni-Aurembou 155).

La situation sociolinguistique trouve sa réflexion également dans le domaine littéraire. Il faut constater que la littérature lorraine est assez pauvre et reste réservée en priorité à la plaisanterie.

Poitevin-saintongeais

Plusieurs associations culturelles, dont *l'Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée* est la plus importante, témoignent de la vitalité actuelle du poitevin-saintongeais. La préoccupation de *UPCP* et des autres associations est surtout celle de la langue régionale, mais aussi de la littérature orale, musique, danse et traditions populaires du région.

En ce qui concerne la littérature, la production actuelle est abondante, particulièrement dans le genre de la poésie. Il existe également deux revues trimestrielles en poitevin-saintongeais : *Le Subiet* (supplément de *L'Aguiaine*) et *Bernancio* publié depuis 1984.

La présence du poitevin-saintongeais dans des médias audiovisuels est assurée par les radios locales qui diffusent les émissions hebdomadaires en langue régionale. Dès 1985 il existait même des émissions sur FR3 Limousin-Poitou-Charente, mais ces émissions ont été arrêtées en mars 1986.

Gallo

Les associations régionales, les revues, la littérature et le théâtre jouent souvent un rôle essentiel de moteur dans la promotion des langues régionales. C'est aussi le cas de gallo, qui, grâce aux activités des associations et des gens qui se préoccupent de la langue et de la culture régionale, connaît aujourd'hui un regain de la vitalité.

La production littéraire actuelle est ainsi assez abondante : les publications sont nombreuses, surtout celles écrites « dans une veine plaisante ou comique » (Simoni-Aurembou 163). Ils existent aussi des périodiques locaux,

comme *Le lian* ou *La gazette en gallo*, qui sont publiés dans la région et des radios locales qui diffusent les émissions en gallo.

Normand

Comme en Picardie, la vie associative normande est assez active. La preuve en sont des nombreuses réunions qui donnent la voix aux conteurs et musiciens locaux et qui, dans l'époque actuelle, connaissent un grand succès.

La production littéraire a été importante dès le 16^e siècle et elle reste florissante jusqu'à nos jours. Ce sont surtout les genres tels que le roman, la poésie et la chanson, qui connaissent aujourd'hui du plus grand essor. Dans le domaine de la presse, il ne faut pas oublier deux revues importantes : *Le Viquet* et *Le Pucheux*, qui sont rédigées par le mouvement militant pour la langue normande.

Les dialectes d'oïl dans l'enseignement

Aucun de dialectes d'oïl n'est enseigné officiellement dans le cadre de l'enseignement primaire. La situation dans les universités est un peu meilleure : sept universités proposent un enseignement de la langue et culture régionale.

2.7.3. Les langues d'oïl comme le patrimoine linguistique et culturel

L'organisations qui se chargent de la sauvegarde et de la promotion des langues d'oïl ne sont pas nombreux. L'une des association les plus connues dans la zone d'oïl est *Défense et promotion des langues d'oïl* (DPLO), qui est aussi le pionnier de l'emploi officiel de l'appellation « langues d' oïl », laquelle elle a utilisé dans son nom.

Le DPLO a été créé en 1982 par la jonction de l'Union pour la culture populaire en Poitou-Charentes-Vendée (UPCP) à des associations du domaine d'oïl, avec l'objectif de « revendiquer un enseignement facultatif, un épreuve au baccalauréat, des émissions régulières de radio et de télévision sur les antennes du service public » (Hamaide). Malgré tous ses efforts dans ce champ, les propositions de DPLO semblent ne pas être suivis d'effet réel et durable.

En plus, l'étendue de DPLO dans le domaine du maintien et de la promotion des langues menacées par l'extinction n'est pas grande. Elle ne comprend que des langues revendiquées par une plusieurs associations : le champenois, le gallo, le morvandiau, le normand, le picard, le poitevin-saintongeais et le wallon.

2.8. LE CORSE

Le corse est une langue parlée en Corse. De manière générale, on le parle dans l'ensemble de l'île, mais à un niveau plus fin, il faut noter, que la langue corse n'existe pas sous une seule forme et qu'elle connaît des nettes variantes dialectales qui répartissent une région de l'autre. Tous les parlers corses, néanmoins, sont relativement proches l'un de l'autre et ils possèdent des nombreux traits communs, surtout au niveau phonologique.

De la point de vue de la linguistique, le corse fait parti de la groupe des langues italo-romans. Il s'agit d'une langue qui est assez proche de l'italien et de quelques-uns de ces dialectes et, pour cette raison-là, la Corse est quelquefois envisagée comme « une conservatoire privilégié d'archaïsmes italiques » (Fusina 97). C'est aussi pourquoi le corse et l'italien ont été longtemps considérées comme deux variantes de la même langue : l'italien étant reconnu principalement comme une forme écrite et le corse comme une variante orale. La langue corse n'est perçu comme une langue autonome qu'à partir du Seconde Empire quand le corse et coupé de l'italien et la littérature d'expression corse se développe.

2.8.1. Le corse dans l'histoire

La spécificité linguistique du corse a, sans aucun doute, son source dans la proximité de l'Italie. C'est l'influence des dialectes italiens qui a marqué d'une manière déterminante l'évolution de la langue corse. Dès le 9^e siècle (jusqu'à une période relativement tardive), c'était surtout le dialecte toscan qui a joué le rôle essentielle dans la formation du corse, mais aussi plusieurs d'autres dialectes de l'Italie centrale et méridionale, comme le dialecte vénitien, sicilien, calabrais ou ombrien, ont laissé des nombreux traces dans la langue corse.

Pendant plusieurs siècles, l'influence de l'italien a été capitale et la Corse a connu un « bilinguisme corse/italien» (Perret 55). L'annexion française de la Corse en 1769, néanmoins, a mis fin à la domination italienne comme la culture de référence. Le rattachement à la France a occasionné une lente infiltration de la culture et de la langue française. Ce procès-là ne s'achève pas que sous le Second Empire, quand l'usage de l'italien est proscrit et le français gagne de plus en plus de place non seulement dans le domaine de l'écrit mais aussi à l'oral.

L'essor du français s'est fait, bien sûr, au détriment de l'idiome local. Jacques Fusina pense que c'est d'abord « une vigoureuse politique de francisation, puis l'efficiencie des lois scolaires, ou encore l'importante émigration d'insulaires vers l'empire colonial» (Fusina 98) qui ont, au cours du 19^e siècle, contribués au recul du corse et à l'usage massif du français. Dès cette-époque-là, l'utilisation du corse ne cesse à reculer.

2.8.2. Le corse aujourd'hui

Au même titre que la plupart des autres langues régionales françaises, le corse est actuellement menacé du recul dans le nombre de ses locuteurs. Au cours du 20^e siècle, les taux de la réception comme de la transmission du corse ont diminué sensiblement. Bien que la situation de la langue corse ne soit pas si grave qu'il est dans le cas de quelques autres langues régionales de France car le corse est encore parlée par près d'un adulte sur deux, la pratique de cette langue continue de régresser lentement mais constamment partout sur l'île.

Les racines de ce phénomène sont à trouver, entre autres, dans l'incapacité des parents à transmettre leur langue maternelle aux enfants. Selon les sites de Wikipédia « la volonté de parler français pour mieux « s'intégrer » a créé une cassure linguistique entre les générations de la deuxième moitié du 20^e siècle » (*Langue corse*), ce qui a eu pour le résultat la non-transmission de la langue corse aux jeunes générations.

Les tendances de recul se sont reflétées aussi dans les résultats des plusieurs enquêtes effectuées pendant les années 1990. L'une des enquêtes menée en 1997-1998 en milieu scolaire auprès d'élèves de seconde et de

premier degré, a démontré que seulement 32 % d'eux déclarent parler le corse avec leurs parents et pas plus que 22 % d'eux utilise la corse pour communiquer avec ses amis (Fusina 105).

Selon une enquête réalisée en 1999, le nombre des locuteurs corses est aujourd'hui estimé à 90 000 personnes, ce qui représente environ 45 % de la population de l'île (*Langue*).

Le corse dans les médias

Malgré le fait que le nombre des locuteurs devient de plus en plus bas et malgré l'omniprésence du français, il existe des médias qui ne renoncent pas à l'utilisation du corse dans ses émissions. La langue corse est donc actuellement présent dans les deux médias audiovisuels importantes : dans la radio et dans la télévision.

En ce qui concerne la radio, la station la plus populaire est *Radio-Corsa Frequenza Mora*. C'est une station locale de Radio-France, qui diffuse des émission réservés exclusivement à la langue corse. À part de ce type d'émissions, elle émet également des nombreuses émissions où le corse intervient avec le français.

La présence dans la télévision est assurée par la station locale de France 3, qui diffuse des informations et magazines télévisés en corse. Il s'agit des émissions quotidiennes, mais, sur la même chaîne, le corse peut être entendu également dans des émissions hebdomadaires ou mensuelles, qui s'intéressent aux divers sujets de la vie culturelle, politique ou sociale.

La langue corse est employée également dans le domaine de la presse. Malgré que les grands journaux tels que *Corse Matin*, *Nice Matin* ou *La Corse*, utilisent le corse que très rarement dans certains textes et articles, il existe plusieurs publications qui sont rédigées totalement ou partiellement en corse, comme par exemple les revues *Scontru*, *Paese et A fiara* ou encore la revue hebdomadaire *Arritti*. La diffusion de la plupart de ces périodiques, néanmoins, ne dépasse pas 20 000 exemplaires et c'est le cas aussi pour les deux revues culturelles et littéraires de périodicité irrégulière *Rigiru* et *A'pian d'afretu*. (*Le corse*)

Le corse dans l'enseignement

Dès 1974, la langue corse a un statut de la langue enseignée de façon facultative dès l'école primaire. Depuis cette période, l'enseignement du corse connaît une croissance forte et continue : entre le rentrée de 2000 et celle de 2004, le nombre de ceux, qui reçoivent l'enseignement du corse a monté de 17 %. Cette augmentation s'explique largement par le développement de l'offre, parce que presque 92% des élèves ont aujourd'hui accès à un enseignement en corse.

En juin 2002, la proportion des élèves du premier degré, qui recevaient un enseignement du corse, était estimée à 85 %. Ce chiffre comprend les élèves qui reçoivent l'enseignement de trois heures hebdomadaires, de même que ceux qui bénéficient seulement d'une heure hebdomadaire. (*Développement*)

En ce qui concerne le second degré, l'enseignement du corse est offert dans tous les établissements secondaires : tous les élèves ont accès à des cours du corse, mais il s'agit d'une option facultative. Dans le cadre de cet option, les élèves étudient en même temps le corse et une autre langue romane pour parvenir à un bilinguisme ou plurilinguisme. Ces dernières années, les taux des collégiens suivant l'enseignement du corse sont autour de 50%.

L'enseignement bilingue a été introduit à la rentrée de 1996 pour le primaire, et en 1999 pour le secondaire. Ce type de l'enseignement qui comprend des cours d'histoire ou de mathématiques en corse, est également assez populaire : environ 3 750 élèves en bénéficient. (*Développement*)

Dans le cadre de la spécialisation « langue et culture corses », le corse est enseigné aussi au niveau supérieure.

2.9. LE CATALAN

Le catalan est une langue qui est parlée en France dans l'ancienne province du Roussillon, mais son l'aire d'extension se situe dans trois autres états : Espagne, Italie et Andorre. Elle s'étend sur 750 km du nord au sud et concerne plus de 11 millions d'habitants, dont 10 millions et demi habitent des régions où le catalan est la seule langue officielle (Andorre) ou la langue coofficielle

(Espagne). En France, cependant, le catalan ne bénéficie pas d'une reconnaissance officielle ni d'un statut juridique précis. (Becat 83)

De la point de vue de la linguistique, le catalan appartient dans la groupe des langues « galloromans », qui comprend également des langues telles que le français, l'occitan, le francoprovençal ou le rhétoroman. C'est une langue qui est assez « proche du languedocien avec un superstrat espagnol » (Perret 55), mais se distingue des langues voisines par plusieurs traits phonétiques et morphologiques.

Il existe plusieurs variétés dialectales du catalan, qui sont assez proches l'une à l'autre. On les habituellement regroupe en deux grandes familles : le catalan oriental et le catalan occidental. Dans la famille du catalan oriental on distingue quatre variétés principales : le catalan du nord (le roussillonnais), le catalan central (régions de Gérone et de Barcelone), les dialectes baléarais et l'alghérois (parler d'Alguer en catalan). Quant à la famille du catalan occidental, elle compte 3 variétés : le catalan occidental du Nord, le catalan méridional et le valencien. Chacun de ces groupes est encore subdivisé en quelques variantes.

2.9.1. Le catalan dans l'histoire

Le catalan, une forme de langue romane issu du latin vulgaire, s'est formé dans les Pyrénées de l'Est. La présence d'une langue déjà très différente du latin est attesté dans les documents rédigés au 9^e siècle et dès lors, l'usage écrit du catalan se développe. Cinq cent ans plus tard, le catalan connaît une époque du grand essor en devenant la langue administrative de chancellerie dans tout le territoire de la Méditerranée occidentale dépendant du royaume d'Aragon.

Le catalan, cependant, a connu aussi une phase du déclin. Au fin du 15^e siècle, après l'union des royaumes d'Aragon et de Castille, la langue catalane est fortement concurrencé par le castillan et son usage dans les documents administratifs est abandonné. L'annexion de la Catalogne du Nord par Louis XIV marque l'interdiction complète du catalan dans l'administration au profit du français. En Espagne, c'est le castillan qui, dès le 18^e siècle, remplace définitivement l'utilisation du catalan dans les documents officiels et dans l'enseignement.

Il faudra attendre le 19^e siècle, pour que le catalan regagne la vigueur. Malgré l'absence d'un statut officiel de la langue, un mouvement renaissantiste se produit dans l'ensemble du domaine catalan pour aboutir, en 1907, à la création de l'*Institut d'Estudis Catalans* chargé de « normaliser la langue et de la doter de structures stables et homogènes » (Becat 82). Les années 1930 apportent la reconnaissance de la coofficialité du catalan en Espagne dans le cadre du statut d'autonomie de 1932. Après une courte période du franquisme pendant laquelle il est interdit, le catalan retrouve le statut officiel, confirmé définitivement par la Constitution espagnole de 1978. En 1990 le catalan devient la 10^e langue officielle de la Communauté européenne et lors de l'admission de l'Andorre comme le membre de l'ONU en 1993, le catalan est reconnu également par les institutions internationales.

Comme l'on a déjà mentionné avant, en France, contrairement à la situation en Espagne et Andorre, le catalan ne bénéficie pas d'un statut de la langue officielle ou coofficielle. Cependant, il existe des dispositions réglementaires qui permettent son enseignement à tous niveaux.

2.9.2. Le catalan aujourd'hui

À la différence de la plupart des langues régionales, le catalan jouit aujourd'hui d'une vitalité étonnante. Les différentes enquêtes menées sur l'ensemble du domaine catalan ont clairement démontrées que « la situation actuelle du catalan se caractérise par une stabilisation dans la pratique et la connaissance du catalan » (Becat 89). Il s'agit d'une langue qui est utilisée quotidiennement et dont l'usage est encouragé par l'évolution de son utilisation professionnelle, de même que par les médias.

Les résultats de l'enquête effectuée en 1997 et portant sur un échantillon représentatif de la population des Pyrénées-Orientales démontrent que 55 % de gens déclare comprendre le catalan et que 62 % des locuteurs souhaitent que leurs enfants l'apprennent (Becat 91).

Malgré le fait que le nombre des gens ayant une bonne compétence linguistique s'amenuise avec l'âge, l'apprentissage et l'impact des cours pour

adultes non-catalanophones font du catalan une des langues régionales les plus vitales et démontrent sa tendance à s'étendre.

Le catalan dans les médias

La présence du catalan dans les médias français n'est pas trop grande, mais la langue catalane est à trouver dans tous les 3 médias audiovisuels importants : dans la presse, à la radio et à la télévision.

En ce qui concerne la présence du catalan dans la presse, il existe un seul quotidien qui est rédigé entièrement en catalan : *El Punt* de Gironne. Il comprend une moyenne de trois à quatre pages et contient des informations du région nord-catalan, de même que les informations générales. Le catalan est également présent dans l'hebdomadaire *La Semaine du Roussillon*, qui réserve à la langue catalane une page et, de temps en temps, il contient aussi un court article en catalan sur le premier page.

La présence du catalan à la télévision française est plutôt mince. Elle est réservée à une émission d'un quart d'heure bimensuel et à un bulletin d'informations hebdomadaire sur la chaîne de télévision F3. En Catalogne française et dans tout le sud du département de l'Aude, il est possible, cependant, de recevoir des chaînes publiques espagnoles et catalanes, qui diffusent ses émissions partiellement ou uniquement en catalan. (Becat 88)

Quant à la radio, les émissions uniquement en catalan sont diffusées par une radio associative appelée *Ràdio Arrels*, qui est aussi la plus ancienne radio française à émettre exclusivement dans une langue autre que le français (*Catalan*). *Radio-France-Roussillon* diffuse également des émissions réservés à la langue catalane, mais presque uniquement à contenu folklorique.

Le catalan dans l'enseignement

En France, le catalan est enseigné à tous les niveaux. Dans l'année scolaire 1998-1999, l'enseignement du catalan a concerné plus que 25 % des élèves du primaire et du secondaire dans la région de Pyrénées-Orientales, dont 1 % a suivi un enseignement bilingue (Becat 92).

Le catalan est enseigné aussi au niveau supérieure : l'Université de Perpignan propose dans le cadre d'Études catalanes des formations de niveau DEUG, Licence, Maîtrise, DEA et de Doctorat. Enseigné en tant qu'en langue vivante étrangère, le catalan jouit d'un statut exceptionnel parmi toutes les autres langues régionales en France.

2.9.3. Le catalan comme le patrimoine linguistique et culturel

Institut d'études catalanes (IEC)

L'Institut d'études catalanes est une des plus importantes organisations scientifiques et culturelles du monde catalanophone. Il a été fondée le 18 juin 1907 par Enric Prat de la Riba, alors président de la Province de Barcelone. Sa création, néanmoins, a été envisagée une année plus tôt, lors du Premier congrès international de la langue catalane. L'objectif de cette société était surtout d'étudier l'histoire catalane et de préserver l'art roman des Pyrénées, mais en 1911, trois autres sections, qui ont contribuées à élargir son champs d'activité, ont été créés : la section historico-archéologique, la section philologique et la section scientifique. En plus, en 1913, l'IEO a été agrandi par les *Bureaux lexicographiques*, dont les normes orthographiques ont été acceptés comme officielles.

Parmi les contributions incontestables de l'IEC à l'essor de la langue catalane, on peut citer notamment ses activités lexicographiques. Pendant 100 ans de son existence, l'IEC a élaboré et édité quelques œuvres lexicographiques importantes, comme par exemple le Dictionnaire catalan-valencien-baléaire ou le Dictionnaire de la langue catalane, qui est consultable sur internet.

Aujourd'hui, cette institution dont le but est de rechercher et collecter tous les aspects de la culture catalane, comprend 26 sections. L'IEC a son siège principal à Barcelone, mais ses antennes sont également à trouver dans des autres régions catalanes. Il est présidé par un président qui est élu pour un mandat de quatre ans. (*Institut*)

3. LES LANGUES GERMANIQUES AU NORD-EST DE LA FRANCE

Parmi les langues germaniques au nord-est de la France métropolitaine, on compte 2 langues régionales : à part de l'alsacien dont on a déjà parlé, c'est aussi le francique, qui occupe la partie nord-est de la Lorraine, mais son aire s'étend aussi en Allemagne moyenne et en Luxembourg.

Grâce à leur origine linguistique commune, l'alsacien et le francique de Moselle partagent un certain nombre de traits, mais, en aucun cas, il ne s'agit pas des langues identiques. Les différences entre ces deux langues (que ce soit au niveau phonologique, morphologique ou lexical) sont causées surtout par le fait que chacune d'eux ressortisse à une langue germanique différente. Tandis que l'alsacien s'est évolué de la langue des Alamans, le francique est d'origine francique (la langue des Francs). Au point de vue historique, l'alsacien appartient à l'allemand supérieur (l'Oberdeutsch), alors que le francique de Moselle fait partie des parlers franciques de l'Ouest (le Westmitteldeutsch).

Il faut rappeler que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'alsacien et le francique de Moselle ne sont pas dérivés de la langue allemande, mais se sont plutôt eux qui ont « servi de base à son élaboration » (Reichart 41).

En ce qui concerne le nombre de locuteurs qui aujourd'hui parlent ces deux langues germaniques, leur nombre est estimé à environ 980 000 : dans le département de la Moselle le francique est parlé par environ 78 000 locuteurs, l'alsacien les compte plus que 900 000 (Galarneau).

3.1. ANALYSES LINGUISTIQUES

3.1.1. Le francique de Moselle

Le francique de Moselle est, d'habitude, subdivisé en deux variantes dialectales : le francique mosellan au nord-ouest et le francique rhénan au sud-est. À la limite du département du Bas-Rhin, certains parlers sont proches du bas-alémanique, ce qui quelquefois rend l'intercompréhension entre les deux dialectes difficile.

Les deux variantes dialectales du francique ont, néanmoins, quelques traits importants communs. Comme le précise Marthe Philipp, « ce qui caractérise le francique mosellan et le francique rhénan dans son ensemble par rapport au bas-alémanique du Bas-Rhin, ce sont, entre autres, les paradigmes des auxiliaires de temps « avoir » et « être » comportant trois syncrétismes » (Philipp 48). C'est-à-dire, dans ces deux variantes dialectales du francique, la conjugaison des auxiliaires « avoir » et « être » relève trois formes homonymiques, et cela dans la première personne du singulier, dans la première personne du pluriel et dans l'infinif.

Le francique de Moselle a été également atteint par la mutation consonantique, qui se produit entre le 7^e et le 10^e siècle, et qui affecte principalement les consonnes « p », « t », « k », « b », « d » et « g ». Ainsi là où cette mutation a lieu, « p » devient « pf » à l'initiale ou après consonne et « f » en finale et à l'intervocalique. Selon la position, « t » devient « ts » ou « s » et « k » se change en [x]. La consonne « b » devient « p » à l'initiale, « d » donne « t » et « g » mute en « k ». (Reichart 42)

Dans le lexique du francique on peut trouver un nombre de mots empruntés au français. Comme un exemple, on peut citer des mots « Jhandam » (fr. gendarme), « Bluss » (fr. blouse), « Mermit » (fr. marmite) ou « Schocé » (fr. chaussée). Même les emprunts anglais, comme par exemple « week-end », « dancing », « shopping » ou « corner », font aussi partie du vocabulaire francique. (Reichart 48)

3.1.2. L'alsacien

De la même façon que le francique de Moselle, l'alsacien comprend un grand nombre des variantes dialectales. En ce qui concerne les traits spécifiques de chacune de ces variantes, il faut se rendre compte qu'il n'existe pas un type dialectal pur, mais qu'il y a des variables qui sont communs à tout l'espace, et d'autres qui sont plus spécifiques à une ou l'autre variante.

L'alsacien, comme l'on a déjà mentionné auparavant, fait partie d'allemand supérieur. À ce titre, il a été atteint par la mutation consonantique, qui intervient, probablement, entre le 5^e et le 7^e siècle, en constituant les critères de

classement les plus courants. Malgré que la mutation consonantique a atteint la totalité du domaine dialectal allemand, ses conséquences sont variables dans les divers aires de cette zone. Dans le territoire de l'Alsace, on peut distinguer deux aires principales: celle du francique rhénan (parlé en Alsace Bossue), qui n'était pas atteint par la mutation, et celle de l'alémanique et francique rhénan méridional dans laquelle la mutation consonantique a eu lieu (Bothorel-Witz 40).

L'Alsace a été également affectée par d'autres mutations inégalement réparties sur la totalité de l'espace dialectal alsacien. L'une de ces mutations est, par exemple, la monophthongaison dite bavaroise, qui constitue le trait spécifique des parlers alémaniques comme en témoignent les formes « Hüs » (alld. Haus « maison »), « Is » (alld. Eis « glace ») et « Litt » (alld. Leute « gens ») (Reichart 48). Un autre trait qui s'étend au-delà des parlers alémaniques et englobe aussi une partie des dialectes franciques de la Lorraine germanophone est la prolifération des voyelles de timbre [ü] dans les unités lexicales du fonds germanique comme, par exemple, dans le mot « Düme » (alld. Daumen « pouce »), ou dans les emprunts comme « Büdik » (fr. boutique) et « sü » (fr. sou) (Bothorel-Witz 40).

Il existe aussi d'autres traits linguistiques qui sont caractéristiques de l'espace alsacien. Parmi ces traits on peut citer, par exemple, la réalisation sourde des consonnes [b], [d], [g], le passage de la voyelle [e] à la voyelle [a] dans les mots comme « Spack » (alld. Speck « lard »), « Watter » (alld. Wetter « temps ») ou « Fader » (alld. Feder « plume ») etc. (Reichart 49).

L'autre particularité alsacienne est l'art de fabriquer des diminutifs par l'adjonction ou l'insertion d'une lettre « l » à (ou dans) une expression dialectale. Les mots comme « Maid » (« petite fille ») ou « Hüs » (« maison ») peuvent ainsi devenir « Maidl » et « Hüsl » (Reichart 49).

De la même façon que le francique de Moselle, le vocabulaire de l'alsacien s'enrichit par l'intermédiaire des mots provenant principalement du vocabulaire français. La plupart de ces emprunts sont intégrés dans le système vocalique germanophone, comme c'est aussi le cas des mots « Büschi » (fr. bougie), « Barabli » (fr. parapluie), « Schillé » (fr. gilet), mais d'autres ont gardé la prononciation française. (Schaffner)

À côté des emprunts, c'est aussi l'alternance de codes qui est l'une des manifestations du contact des langues en Alsace. Le changement de la langue à l'intérieur d'un même énoncé peut être la manifestation d'une identité plurielle, mais il peut aussi relever « d'une forme d'incompétence en français ou en dialecte ou inversement de la volonté de marquer la compétence dans l'un des codes » (Bothorel-Witz 35). Il est assez difficile de donner un exemple de ce phénomène, parce que les mécanismes de son emploi sont divers et une certaine improvisation n'en est pas absente. Pour l'illustrer on peut se servir, par exemple, de la phrase suivante : « Promesse de vente *isch unterschrieve, awer de contrat de vente nit.* » qui veut dire : « Une promesse de vente est signée mais pas le contrat de vente. » (Reichart 51)

3.1.3. Quelques traits particuliers de l'alsacien et du francique

Pour illustrer quelques-uns des traits particuliers de l'alsacien et du francique de Moselle, on trouvera ci-dessous un tableau avec des expressions provenant de ces deux langues germaniques, accompagnées par leurs équivalents français et allemands.

français	alsacien	francique	allemand
coq	Gugl	Hahn	Hahn
paysan	Büa	Bur	Bauer
veau	Kalwala	Kalb	Kalb
église	Kerch	Kirch	Kirche
seau	Aïmr	Ämer	Eimer
maison	Hüs	Huss	Haus
fenêtre	Fanchtr	Finschta	Fenster

source : (Reichart 51)

Si on compare tous les termes dialectaux présents dans ce tableau avec leurs équivalents anglais et allemands, on peut constater une analogie morphologique distincte avec l'allemand. La seule exception est le terme « Gugl » utilisé en alsacien, qui est emprunté au bavarois. En même temps, on

peut observer l'existence d'une analogie morphologique entre les deux langues régionales.

Un autre trait commun à l'alsacien et au francique est celui de la passage de la diphtongue [au] dans les mots allemands «Bauer » et « Haus » à [u] ou [ü] dans les équivalents dialectaux.

Le terme alsacien pour désigner « veau », « Kalwala » est un exemple du diminutif caractéristique pour l'alsacien.

Le mot « Fanchtr » atteste, comme annoncé précédemment, le passage de la voyelle [e] à [a] dans les mots alsaciens.

3.2. LE STATUT CONTEMPORAIN DES LANGUES GERMANIQUES AU NORD-EST DE LA FRANCE

Au même titre que la plupart des langues régionales de France, le nombre de locuteurs des langues germaniques au nord-est de la France devient de plus en plus bas. Cependant, si on compare la baisse dans le nombre de locuteurs qui de l'alsacien avec celle du francique en Moselle, on doit constater que dans le cas du francique mosellan, le recul dans le nombre de locuteurs est beaucoup plus vite : entre les années 1962 et 1999, le nombre de locuteurs du francique de Moselle a diminué de 78 % (Philipp 55), comparée au 25 % des locuteurs alsaciens dans la période de 1962 à 1992 (Bothorel-Witz 31). Ces chiffres attestent du fait que tandis que la pratique du francique de Moselle est nettement en recul, la vitalité de l'alsacien est encore assez importante et l'alsacien appartient parmi les langues régionales de France qui sont le moins menacées de disparition.

Tous les deux langues, néanmoins, semblent être affligées par le phénomène de la non-transmission du dialecte aux jeunes générations. Les enquêtes ont démontré que la régression dans le nombre des locuteurs est à corrélérer avec l'âge, puisque, selon le sondage effectué en 1989, seulement 34,5 % des jeunes entre 14 et 17 ans parle l'un des dialectes alsaciens (Bonnot 54) et pas plus que 20 % des jeunes de moins de 15 ans maîtrise aujourd'hui le francique (Galarneau).

3.2.1. L'enseignement et les médias

En ce qui concerne le domaine de l'enseignement, aucune de ces deux langues germaniques n'y est présent dans sa forme orale. Néanmoins, l'enseignement de l'allemand, qui est une langue écrite commune, est assuré par des écoles de la région depuis plusieurs années. Les écoles maternelles ainsi semblent être le seul endroit favorable à la forme parlée de ces deux langues : l'usage des dialectes alsaciens y a été autorisé en 1988 (Bothorel-Witz 39) et les enfants dans les écoles maternelles en Moselle apprennent des chansons en francique (Philipp 56).

La présence de l'alsacien et du francique dans les médias n'est pas trop grande. En Lorraine, il n'existe pas une seule radio ou télévision qui diffuserait ses émissions en francique. En 1970, les émissions en langue régionale ont été introduites par Radio Nancy, mais, à cause de l'intérêt insuffisant, cette pratique a été aussitôt abandonnée. Une situation analogique existe également dans le domaine de la presse, ce qui semble documenter une lente régression de cette langue.

Dans le cas de l'alsacien, son usage dans les médias est plus étendu : des émissions, même si à la longueur assez réduite, sont assurées par la chaîne de télévision régionale de FR3 et par les radios privées et il existe également quelques périodiques bilingues. Cependant, la présence de l'alsacien dans les médias en France semble être insuffisante par rapport au nombre de locuteurs dialectophones, et, surtout, si on prend en considération que l'alsacien est aujourd'hui l'une des langues régionales de France les plus vitales.

4. CONCLUSION

Au fil des siècles, la situation linguistique en France métropolitaine s'est beaucoup changée. D'un pays qui était autrefois linguistiquement hétérogène, la France s'est transformée à l'État avec une seule langue officielle – le français. C'est surtout au cours du 20^e siècle, qu'on a vu la langue française de gagner de plus en plus du terrain en se superposant progressivement aux toutes les autres langues parlées par des minorités historiques sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le statut privilégié du français comme la langue de la République et surtout la politique linguistique qui a favorisé l'usage de la langue française se sont traduits par une régression des toutes les langues régionales.

Le statut et la situation actuelle des langues régionales en France ont commencé, dans quelques dernières années, à faire l'objet des études scientifiques systématiques. Les enquêtes effectuées sur le territoire français ont constaté que le nombre de locuteurs des principales langues régionales a fortement diminué avec les générations et que les langues régionales de la France métropolitaine ont aujourd'hui toutes du mal à survivre.

Le fait que certaines des langues régionales en France ne sont pas aujourd'hui complètement disparues et qu'elles reprennent une certaine vigueur, est surtout le mérite des groupements d'amateurs qui essaient de réanimer l'héritage linguistique et culturel de leurs régions natives. L'État français, par contre, ne semble faire beaucoup pour la reconnaissance officielle et la protection des langues et cultures régionales. Il est vrai qu'il existe des lois qui autorisent l'usage des langues régionales dans les médias ou dans l'enseignement, mais de l'autre côté, la portée de ces lois n'est pas particulièrement étendue. En France, il n'existe pas, par exemple, un système généralisé d'enseignement en langues régionales, qui bénéficiait d'un appui juridique. On doit se poser une question si l'État français ne devrait pas attribuer une plus grande place aux langues régionales et ne devrait pas s'engager plus activement dans la défense et promotion de ces langues.

Bien que la politique linguistique actuelle de la France soit plus favorable au maintien des langues régionales qu'elle était il y a quelques années, les actions de l'État qui pourraient viser à la défense et à la promotion des ces langues en

tant qu'une composante importante de la culture nationale, sont toujours jugées comme insuffisantes. En ce qui concerne la reconnaissance et la protection officielle des langues régionales, la France demeure très conservatrice par rapport aux autres pays de l'Union Européenne. Rappelons, par exemple, son refus de ratifier la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires*, ce qui a contribué à isoler la France parmi les pays comparables au plan démocratique. L'approche de la France, qui a souscrit seulement à 39 engagements parmi les 98 proposés par la Charte, peut être considérée comme « minimaliste » : la France semble se rendre compte qu'elle ne peut pas ignorer la problématique des langues régionales parlées sur son territoire mais, en même temps, elle hésite d'adopter les mesures qui pourraient ramener des changements dramatiques.

En matière de la reconnaissance officielle des langues régionales, la pratique de la République française s'écarte de la pratique des autres pays de l'Union Européenne. Bien que la France ne soit pas le seul État d'Europe ayant dans sa constitution un article qui déclare que la langue nationale du pays est la langue officielle, les autres pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et d'autres sont arrivés à concilier la primauté de la langue nationale avec les droits des langues régionales (Leclerc).

En Espagne, par exemple, il existe, de même qu'en France, plusieurs langues régionales et une seule langue officielle, qui doit être connue par tous. Néanmoins, à la différence de la France, l'Espagne a attribué un statut de la langue co-officielle au trois d'autres langues régionales parlées sur son territoire. En plus, la constitution espagnole contient l'article qui réassure le droit à la protection des langues régionales en précisant que « la richesse des diverses modalités linguistiques de l'Espagne est un patrimoine culturel qui doit être l'objet d'une protection et d'un respect particuliers » (*L'Espagne*). Les deux États ont ainsi adopté une conception différente du principe d'indivisibilité : tandis que l'Espagne a reconnu, dans le cadre de son unité, un pluralisme linguistique, la France considère l'unité linguistique comme le vecteur de son unité nationale.

La France est maintenant pratiquement « le seul pays de l'Union européenne à conserver dans sa constitution des dispositions privilégiant une seule langue

officielle sans faire la moindre allusion au statut des langues régionales » (Leclerc). La question des langues régionales implantées historiquement dans le territoire de la France se donc pose davantage en termes de droits fondamentaux : tandis que la plupart des pays d'Europe font dans leurs constitutions référence aux autres langues parlées sur son territoire, la France toujours hésite de reconnaître aux locuteurs des langues régionales des droits linguistiques fondamentaux.

Si l'on prend en considération les évolutions récentes en matière de la politique linguistique dans la plupart des autres pays de l'Europe, l'attitude rigide de la France à l'égard des langues régionales parlées sur son territoire est intenable. En continuant à se maintenir à l'écart de ces évolutions, la République française montrerait qu'elle est incapable d'adapter ses droits aux réalités contemporaines et risquerait de remettre en cause sa place dans l'Europe démocratique. Ainsi, il paraît que, dans les prochaines années, la France serait amenée à suivre les tendances qui se manifestent actuellement dans les autres pays européens et que les langues régionales implantées dans son territoire seraient finalement accordées toute la place qu'elles méritent.

ANOTACE

Příjmení : PESSEROVÁ

Jméno : Romana

Katedra : Romanistiky, francouzská sekce

Fakulta : Filozofická

Název práce : Regionální a minoritní jazyky na území metropolitní Francie

Vedoucí práce : Jan Holeš, doc. PhDr. Ph.D.

Počet znaků : 121 180

Počet příloh : 1

Počet titulů bibliografie : 42

Klíčová slova :

sociolingvistika, statut, regionální jazyky, Francie, alsasština, bretonština, vlámsština, baskičtina, frankoprovensálština, okcitanština, jazyky d'oïl, korsičtina, katalánština

Charakteristika diplomové práce :

Práce se zabývá problematikou regionálních jazyků na území metropolitní Francie a obsahuje stručný nástin vývoje postavení těchto jazyků a jazykové politiky Francouzské republiky. Dále také zahrnuje podrobný přehled nejdůležitějších regionálních jazyků mluvených na území metropolitní Francie, jejich minulosti a jejich současného postavení v rámci jazykového plánování Francouzské republiky. Práce se také zaměřuje detailněji na některé kulturní a jazykové organizace, které působí na území metropolitní Francie, a které přispívají k revitalizaci a propagaci regionálních jazyků.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Becat, Joan and Sibille, Jean. "Le catalan." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 79-93.
- Bonnot, Jean-François P. *Paroles régionales : normes, variétés linguistiques et contexte social*. Strasbourg: Presses universitaires de Strasbourg, 1995.
- Bothorel-Witz, Arlette, Huck, Dominique. "Alsace et Moselle." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 23-45.
- Broudic, Fañch. "Le breton." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 69-78.
- Cerquiglini, Bernard. *Les langues de France*. Paris: Presses Universitaires de France, 2003.
- Fusina, Jacques. "Le corse." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 95-106.
- Oyharçabal, Bernard. "Le basque." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 59-68.
- Perret, Michèle. *Introduction à l'histoire de la langue française*. Paris: A.Colin, 2003.
- Philipp, Marthe. "Le francique de Moselle." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 45-57.
- Reichart, Isabelle. *Origine et histoire linguistique des dialectes alsacien et mosellan* (mémoire de maîtrise, dir. Sophie Bailly). Université Nancy 2, 1999.
- Rolland, Dominique. "Le sursaut des langues régionales." *Le français dans le monde* 346 (7-8/2006): 51-52.
- Sibille, Jean . "L'occitan ou langue d'oc." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 173-189.
- Sibille, Jean. "Le francoprovençal." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 117-124.
- Simoni-Aurembou, Marie-Rose. "Les langues d'oïl." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 137-172.
- Van de Louw, Gilbert. "Le flamand occidental." *Les langues de France*. Ed. Bernard Cerquiglini. Paris: PUF, 2003. 107-116.
- Walter, Henriette. *L'aventure des langues en occident*. Paris: Laffont, 1994.
- Walter, Henriette. *Le français dans tous les sens*. Paris: Livre de poche, 1996.

Sources électroniques :

- "Alsacien." Wikipédia, l'encyclopédie libre. 7.2.2008. Wikimedia Foundation, Inc. 11.2.2008 <<http://fr.wikipedia.org/wiki/Alsacien>>.
- "Catalan." Wikipédia, l'encyclopédie libre. 9.2.2008. Wikimedia Foundation, Inc. 12.2.2008 <<http://fr.wikipedia.org/wiki/Catalan>>.
- Clanché, François. "Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique." *Insee Premiere*. INSEE. 26.2.2008 <<http://www.culture.qouv.fr/culture/dglf/lgfrance/IP830.pdf>>.
- "Démographie de la France." Wikipédia, l'encyclopédie libre. 8.2.2008. Wikimedia Foundation, Inc. 18.2.2008 <http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_France>.
- "Développement de l'enseignement de la langue corse." La langue corse. 23.3.2005. Bludimare. 1.2.2008 <<http://pagesperso-orange.fr/bludimare/lalangue.htm>>.
- Driessche, Alain van den. "Cercle Michel de Swaen." *La Flandre en France*. MDSK. 27.1.2008 <http://www.mdsk.net/mdsk_fr.html>.
- Elslande, Jean-Michel van. "Nos membres." *Sources Généalogiques et Historiques des Provinces du Nord*. 1.1.1997. S.G.H.P.N. 4.2.2008 <<http://209.18.96.32/sghpn/themes/membre.jsp>>.
- Etxeberri, Benoît. "Herria, hebdomadaire basque : 61ans d'existence." *Euskosare*. 16.12.2005. Euskosare-Euskomedia. 20.1.2008 <http://www.euskosare.org/kultura/herria_hebdomadaire_basque_61_ans_existence>.
- Falcand, Didier. "Le succès du Télégramme en cinq leçons." *Stratégies.fr*. 26.6.1998. Stratégies. 20.1.2008 <<http://www.strategies.fr/archives/1062/06205201/le-succes-du-telegramme-en-cinq-lecons.html>>.
- Fave, Hélène. "Réponses à quelques questions de base." *Institut d'Etudis Occitans*. IEO. 6.2.2008 <<http://ieo.oc.free.fr/ieopres.html>>.
- Galarneau, Annie. "France, situation géopolitique et demolinguistique." *L'aménagement linguistique dans le monde*. 24.12.2007. L'aménagement linguistique dans le monde. 18.2.2008 <<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-1demo.htm>>.

- Hamaide, Marie. "L'UPCP." *UPCP-Métive*. 19.6.2007. CERDO. 6.2.2008 <<http://www.metive.org/spip.php?article17>>.
- "Institut d'Estudis Catalans." Wikipédia, l'encyclopédie libre. 1.2.2008. Wikimedia Foundation, Inc. 12.2.2008 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Institut_d%27Estudis_Catalans>.
- Kerdraon, Bernez, Le Berre, Anne-Gaël. "L'enseignement bilingue dans le pays de Brest." *Maison de la langue et de la culture bretonnes*. 29.1.2005. SKED. 8.2.2008 <http://sked.infini.fr/article.php3?id_article=10&var_recherche=Kerdraon>.
- *Komitee voor Frans-Vlaanderen*. Komitee voor Frans-Vlaanderen v.z.w. 4.2.2008 <<http://www.kfv-fransvlaanderen.org>>.
- "Langue corse : réception transmission et pratique." *Lingua Reta*. 17.6.2005. *Lingua Reta*. 6.2.2008 <http://linguacorsa.net/Langue-corse-reception-transmission-et-pratique-N-105-Insee-2004-_a15.html>.
- "Langue corse." Wikipédia, l'encyclopédie libre. 1.2.2008. Wikimedia Foundation, Inc. 6.2.2008 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_corse>.
- Leclerc, Jacques. "La politique des langues régionales et minoritaires." *L'aménagement linguistique dans le monde*. 24.12.2007. *L'aménagement linguistique dans le monde*. 18.2.2008 <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-3politik_minorites.htm>.
- *Le Comité Flamand de France*. Voila. 6.2.2008 <<http://comiteflamanddefrance.fr>>.
- "Le corse en France." *Éducation et formation*. 27.10.2006. Commission européenne. 6.2.2008 <http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages/langmin/euromosaic/fr5_fr.html>.
- "Le Félibrige en quelques mots." *Felibrige*. 26.1.2007. *Felibrige*. 6.2.2008 <<http://www.felibrige.org/spip.php?article3>>.
- "Les langues régionales et minoritaires de l'Union européenne." *Éducation et formation*. 18.7.2007. Commission européenne. 18.2.2008 <http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages/langmin/regmin_fr.html>.

- "L'Espagne : un exemple différent de bilinguisme institutionnel." Site de l'aménagement linguistique au Canada. SALIC. 3.3.2008
<http://www.salic-slmc.ca/showpage.asp?file=biling_autres_pays/espagne&language=fr&updatemenu=true>.
- Schaffner, François. "Connaissez-vous l'Alsace et Moselle?." *Association culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle*. Voila. 11.2.2008
<<http://site.voila.fr/alsacezwei>>.
- Scherb, Henri. "L'association." *Heimatsproch, association pour la promotion du dialecte Alsacien*. 1.2.2008. Heimatsproch. 18.2.2008

6. ANNEXE

L'ARTICLE PREMIER DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET LES LANGUES RÉGIONALES

Le français

Déclaration universelle des droits de l'homme

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

L'alsacien

Alli Mensche sinn frey unn mit de nämliche Dignité unn de nämliche Rachte gebore. Sie sinn begabt ààn Vernünfft unn ààn Verstånd unn solle züenànder mit Bréderlichkeit handle.

Le breton

Diskleriadur hollvedel gwiriou mab-den

Mellad unan (1)

Dieub ha par en o dellezegezh hag o gwiriou eo ganet an holl dud. Poell ha skiant zo dezho ha dleout a reont bevañ an eil gant egile en ur spered a genvreudeuriez.

Le flamand

Alle menschelykken weezen te wereld kommen vry en gelyk in waardigheyd en in rechten. Ze zyn begaefd mit verstand en geweeten en moeten elkander in een geest van broederlyke vriendschap handelen.

Le basque

Giza eskubideen aldarrikapen unibertsala

1. atala

Gizon-emakume guztiak aske jaiotzen dira, duintasun eta eskubide berberak dituztela; eta ezaguera eta kontzientzia dutenez gero, elkarren artean senide legez jokatu beharra dute.

L'occitan

Declaracion universala dels dreches de l'òme

Article 1

Totes los èssers umans naisson liures e egals en dignitat e en dreches. Son dotats de rason e de consciéncia e se devon comportar los unes amb los autres dins un esperit de fraternitat.

Le wallon

Déclarâcion universèle dès dreûts d'l'ome

Artike prumî (1)

Tos lès-omes vinèt-st-â monde lîbes, èt so-l-minme pîd po çou qu'ènn'èst d'leu dignité èt d'leus dreûts. I n'sont nin foû rêzon èt-z-ont-i leû consyince po zèls, çou qu'èlzès deût miner a s'kidûre onk' po l'ôte tot come dès frés.

Le corse

Dichjarazioni Univirsali di i Diritti di l'Omu

Articulu Prima

Nascinu tutti l'omi libari è pari di dignità è di diritti. Pussedinu a raghjoni è a cuscenza è li tocca ad agiscia trà elli di modu fraternu.

Le catalan

Declaració Universal de Drets Humans

Article 1

Tots els éssers humans neixen lliures i iguals en dignitat i en drets. Són dotats de raó i de consciència, i han de comportar-se fraternalment els uns amb els altres.

(source: <http://www.lexilogos.com/declaration/index.htm>)